

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE DES COMPTES DU
LUNDI 20 AVRIL 2026 A 20 HEURES
A LA HALLE POLYVALENTE A
EPENDES**



Présidence	Monsieur Patrick Gendre, syndic
Secrétaire	Madame Noémi Zizza, secrétaire communale adjointe
Scrutateurs	Monsieur Michael Allred, pour le secteur droit et la table du Conseil communal Madame Fabienne Tercier, pour le secteur gauche
Membres présents	65 personnes
Habilités à voter	65 personnes
Majorité	33
Membres excusés	Monsieur Samuel Kolly Madame Rebecca Muntwyler Madame Isabelle Baiutti Monsieur Claude Schorderet Monsieur Dominique Roulin Madame Marie-Claude Sturzenegger

Il est 20 heures lorsque Monsieur Patrick Gendre, syndic, déclare ouverte l'assemblée communale. Il salue très cordialement les participants qui ont bien voulu répondre à la convocation et faire acte de présence à cette assemblée.

Avant de débiter, Monsieur le Syndic excuse Monsieur Samuel Kolly, conseiller communal, retenu par des obligations professionnelles.

En guise d'introduction, Monsieur le Syndic adresse les quelques mots suivants :

« En avril 2025, le Conseil d'Etat a mis en consultation son programme d'assainissement des finances cantonales 2026-2028. Il portait le petit nom de PAFE. Il prévoyait près de 150 mesures affectant toutes les fonctions de l'Etat. Une cinquantaine d'entre-elles touchaient directement les communes. Elles entraînaient des conséquences financières de plus de 51 millions de francs sur les 3 prochaines années. L'Association des Communes Fribourgeoises s'était naturellement emparée du sujet. Les mesures mises en consultation allaient de la péréquation financière, au système de santé, en passant par la mobilité, les écoles et le climat. Mais c'est dans le domaine du social que le report de charge était le plus important avec plus de 24 millions qui étaient imputés aux communes.

En octobre dernier, ce plan a été revu à la suite des consultations et s'est transformé en projet de loi dans le cadre du budget 2026 de l'Etat. Il a été adopté par le Grand Conseil après d'intenses débats.

Le projet de loi vise à améliorer les comptes cantonaux de 405 millions de francs sur trois ans (période 2026-2028). Un référendum contre cette loi a été lancé. Pour certain, des mesures trop sévères ont été proposées. C'est aujourd'hui à la population fribourgeoise de se déterminer.

Au-delà de la complexité de se positionner sur un sujet autant technique, le Conseil communal choisit ce soir de vous exposer les conséquences de l'acceptation de cette loi, qui porte le nom de LAFE, ainsi que les risques de son rejet.

A ce jour, l'impact net du plan d'assainissement pour l'ensemble des communes fribourgeoises est estimé à environ 10 millions de francs sur trois ans, soit moins de 0,2 % de leurs charges totales. Les mesures sur lesquelles nous voterons, soit celles intégrées dans la LAFE, représentent quant à elles 3 millions de francs sur trois ans. En bref, pour la commune de Bois-d'Amont, cette loi sur l'assainissement des finances entrainera un report de charges l'ordre de CHF 7'000.- par année. Nous assistons là à un glissement progressif des responsabilités financières du canton vers les communes, sans que celles-ci n'obtiennent davantage de pouvoir décisionnel, ce qui ouvre la discussion du dés enchevêtrement entre l'Etat et les communes.

Selon les informations dont nous disposons, certaines mesures ont un effet négatif, d'autres positif ou compensatoire pour les communes. Par exemple, il est relevé que sans la LAFE, les charges de personnel de l'État réparties avec les communes, ou des associations de communes qui se basent sur les règles de l'Etat, continueraient d'augmenter davantage, faute de report de l'octroi des paliers. L'effet serait alors immédiat pour les budgets communaux, même si celui de 2026 tient déjà compte de ces éventuelles augmentations.

Dans un cas, il s'agit d'un report direct et dans l'autre, dissimulé, mais le résultat pour les communes est semblable. Les partisans, comme les opposants ont adressé un courrier à tous les conseillers communaux de notre canton pour présenter leurs arguments. Il nous semblait donc pertinent de mettre en perspective ces éléments, bien entendu sans donner de consigne de vote. En cas de refus, un retour à un projet moins économe ouvrirait cependant la porte à de nouveaux reports de charges.

Merci pour votre attention. »

Avant de poursuivre, Monsieur le Syndic souhaite la bienvenue à Monsieur Valentin Clivaz, le nouvel administrateur communal. Ce nouveau poste englobe la responsabilité à la fois de l'administration et des finances. Monsieur Didier Perrin ayant émis le souhait de réduire son temps de travail une transition aura lieu pour le second thème. Monsieur Clivaz a débuté son activité à 100% au début du mois d'avril au sein de l'administration. Monsieur le Syndic les remercie d'avance de lui faire bon accueil.

Au début du mois de juin, soit dans une poignée de semaines, la Commune aura le plaisir d'accueillir Madame Nathalie Wicht, notre nouvelle responsable du service technique. Disposant d'une solide expérience dans le domaine et de plus de 10 ans de pratique, elle

saura mettre son expertise au service de notre Commune dès les premiers jours. Tous les postes à repourvoir auront alors pu être attribués.

Suite aux nombreux changements et remplacements survenus depuis l'automne 2024, les équivalents pleins temps restent à peu de choses près identiques et le budget accordé pour l'année 2026 est tenu. Le Conseil communal se réjouit de pouvoir compter sur une équipe à nouveau complète d'ici quelques semaines et remercie l'ensemble du personnel pour son travail et son engagement.

Sur ces quelques informations concernant notre administration, Monsieur le Syndic ouvre l'assemblée de ce soir.

Selon le Règlement d'exécution de la loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats peuvent être enregistrés. L'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Par conséquent, Monsieur le Syndic remercie les personnes souhaitant prendre la parole de bien vouloir attendre le micro, puis indiquer leur nom et prénom avant de s'exprimer.

Se sont excusés pour la séance de ce soir :

- Madame Rebecca Muntwyler ;
- Madame Isabelle Baiutti ;
- Monsieur Claude Schorderet ;
- Monsieur Dominique Roulin ;
- Madame Marie-Claude Sturzenegger.

La présente assemblée a été convoquée selon les dispositions légales, à savoir :

- par une parution dans la Feuille officielle n°15 du 10 avril 2025 ;
- par une circulaire tout-ménage ;
- par l'affichage aux piliers publics.

L'ensemble des objets à l'ordre du jour ont été présentés dans la circulaire que vous avez reçue chez vous (bulletin communal n°11) et les dossiers détaillés étaient disponibles tant auprès de l'administration, que sur le site internet de la Commune. Formellement, ces documents et la présentation de ce soir constituent le rapport de gestion détaillé du Conseil communal pour l'exercice prenant fin au 31 décembre 2025.

Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Comme ce n'est pas le cas, passons à la désignation des scrutateurs.

Secteur gauche :

Madame Fabienne Tercier

Secteur droit et la table du Conseil communal :

Monsieur Michael Allred

Monsieur le Syndic prie les scrutateurs désignés de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes et de le communiquer.

Secteur droit et la table du Conseil communal :

32 personnes

Secteur gauche :

33 personnes

Monsieur le Syndic remercie les scrutateurs.

Sur votre chaise devaient se trouver trois cartons de couleur. Ceux qui n'en ont pas reçu sont invités à lever la main pour que notre équipe puisse leur en amener.

Comme le stipule l'article 9bis de la Loi sur les communes, les assemblées communales sont publiques. Hormis Madame Zizza ainsi que Messieurs Perrin, Clivaz et Varandas, membres du personnel de l'administration communale, toute personne n'étant pas citoyen actif ayant son domicile politique dans la commune est tenue de le signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

Le nombre de personnes habilitées à voter est de 65 ; la majorité absolue est donc de 33.

Ainsi, notre Assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil communal propose de procéder selon le tractanda suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du budget du 9 décembre 2025 (il ne sera pas lu)**
- 2. Présentation des décomptes d'investissement**
 - 2.1 Construction d'un bâtiment scolaire, Arconciel**
 - 2.2 Déplacement du ruisseau du Russalet, Ependes**
 - 2.3 Etude du traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois d'Amont, Ependes**
- 3. Modification du budget d'investissement 2026**
 - 3.1 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 135'000.- pour l'étude de l'assainissement des eaux secteurs Russalet, Pudressa et Pré du Château, Ependes**
 - 3.2 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 112'000.- pour la remise en état du crépi au bâtiment scolaire, Ependes**
- 4. Comptes 2025**
 - 4.1 Comptes de résultat**
 - 4.2 Comptes d'investissement**
 - 4.3 Rapport de l'organe de révision**
 - 4.4 Rapport de la commission financière**
 - 4.5 Approbation**
- 5. Approbation des statuts de Arcia Région Culturelle**
- 6. Informations et divers**

Monsieur le Syndic demande s'il y a des remarques ou des questions au sujet de l'ordre du jour de l'assemblée de ce soir. Comme ce n'est pas le cas, il propose d'approuver l'ordre du jour.

Approuvez-vous l'ordre du jour de la présente assemblée tel que présenté ?

Pour : 65

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour de la présente séance est donc approuvé à l'unanimité.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU BUDGET DU 9 DÉCEMBRE 2025

Conformément aux dispositions légales, ce procès-verbal pouvait être consulté à l'administration communale dix jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site internet de la commune.

Lors de cette assemblée, les 103 citoyennes et citoyens habilités à voter ont approuvé les objets suivants :

- budgets de fonctionnement et d'investissement 2026
- 4 investissements

Nous avons également fait le point sur la planification financière 2027-2031 et sur les perspectives à venir.

Le Conseil communal a profité de cette assemblée pour présenter 3 décomptes d'investissement.

L'Assemblée a également approuvé la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine.

Lors de la présentation du budget 2026, mon collègue Monsieur Marc Monney a profité de l'occasion pour expliquer la démarche de réévaluation des taxes sur l'adduction et l'épuration des eaux. Vous recevrez en juillet les demandes d'acomptes basées sur ces nouveaux taux.

Monsieur le Syndic demande si quelqu'un souhaite émettre une remarque au sujet de ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée communale du budget du 9 décembre 2025 ?

Pour : 64

Contre : 0

Abstention : 1

Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Syndic remercie Madame Noémi Zizza pour sa rédaction.

2 – PRÉSENTATION DE DÉCOMPTES D'INVESTISSEMENT

Sans plus d'introduction, le Conseil souhaite présenter ce soir 3 décomptes pour des investissements qui ont été approuvés ces dernières années, à savoir la construction d'un bâtiment scolaire à Arconciel, le déplacement du ruisseau du Russalet à Ependes et l'étude du traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois-d'Amont à Ependes.

Monsieur le Syndic invite tout d'abord Madame Sylvie Heimo, conseillère communale en charge des bâtiments, à présenter le décompte d'investissement concernant la construction d'un bâtiment scolaire à Arconciel.

2.1 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE, ARCONCIEL

Madame Sylvie Heimo a le plaisir de présenter le décompte d'investissement pour notre nouveau bâtiment scolaire à Arconciel. Son plaisir est toutefois légèrement terni parce qu'elle doit commencer par dire qu'il y avait des coquilles dans le bulletin. Madame Heimo propose de présenter les chiffres et ensuite d'indiquer les corrections à apporter. Mais elle rassure tout de suite, la différence porte sur CHF 1'000.-.

Lors de l'assemblée extraordinaire du 28 octobre 2024, le Conseil communal avait demandé à l'Assemblée d'investir un montant de CHF 1'866'530.- TTC pour réaliser un nouveau bâtiment scolaire à Arconciel, en contrebas de l'école existante. Au moment de l'assemblée, la Commune avait déjà lancé un appel d'offre public et avait également déjà demandé le permis de construire. Cette façon de faire n'était pas du goût de tout le monde, et elle peut tout à fait l'entendre. Cela a toutefois permis de démarrer les travaux le 23 janvier 2025 et d'accueillir les premiers élèves lors de la rentrée d'août dernier. Les délais serrés ont ainsi été tenus et la qualité espérée est au rendez-vous. Si des personnes ont participé à l'inauguration du 6 septembre dernier, elles auront pu juger par elles-mêmes.

Madame Heimo rappelle que ce bâtiment comprend 3 salles de classe, dont une classe enfantine, ainsi qu'une salle pour les travaux d'appui. Le projet a été élaboré par le bureau Overney architecte Sàrl et c'est JPF Entreprise Générale SA qui a réalisé le bâtiment.

En résumé, la Commune en a eu :

- Pour CHF 240'017.- d'excavation, terrassement, maçonnerie et aménagements extérieurs
- Pour CHF 1'606'270.- pour le bâtiment lui-même,
- Pour CHF 34'385.- de frais secondaires,
- Pour CHF 77'648.- d'architectes
- Pour CHF 1'275.- d'ingénieur civil
- Pour CHF 6'080.- d'ingénieur en chauffage et ventilation
- Pour CHF 10'100.- de géomètre, y compris la pose des gabarits

Ce qui fait un total TTC de coût des travaux de CHF 1'975'778.66. Si la Commune a pu optimiser le coût de construction du bâtiment au niveau de ses fondations, des travaux plus importants qu'estimés ont été rendus nécessaires pour la localisation des conduites existantes, de même que pour le raccordement du bâtiment à l'électricité et à internet.

La subvention promise par le Canton se monte à CHF 104'196.45 et celle attendue pour les panneaux photovoltaïques devrait s'élever à CHF 14'218.95. Malheureusement, le Service communal des finances lui a confirmé cet après-midi que ces montants n'avaient toujours pas été encaissés. Mais pour ce qui concerne la subvention cantonale, la Commune a un arrêté du Conseil d'Etat qui garantit ce montant.

L'activation de ce bâtiment dans les comptes ne pourra avoir lieu en 2027 que si les subventions sont toutes encaissées en 2026. Dans le cas contraire, l'activation n'aura lieu qu'en 2028.

Madame Heimo explique que les chiffres indiqués en jaune à l'écran, soit sur la ligne du fond, correspondent aux valeurs corrigées par rapport à ceux qui figurent dans le bulletin. Il y a en effet eu une petite faute de frappe, qui a entraîné quelques petites erreurs collatérales, et Madame Heimo prie l'Assemblée de bien vouloir l'en excuser.

Compte tenu des chiffres qui précèdent, l'investissement total est donc inférieur d'environ CHF 9'165.- par rapport au budget (et non pas CHF 10'000.- comme indiqué dans le bulletin).

Elle souhaite encore rendre l'Assemblée attentive à un point. Jusqu'à présent, dans nos budgets d'investissement, on ne prenait en compte que les travaux confiés à des prestataires externes.

Or, aujourd'hui, nos collaborateurs communaux utilisent l'application de timbrage et de gestion du temps « Tipee », qui permet d'attribuer précisément chaque tâche à un compte. Cela donne désormais la possibilité d'identifier ce que cette nouvelle construction a coûté en termes de travail interne de l'administration.

En l'occurrence, le travail de l'administration communale, de l'édilité et du Conseil communal pour le suivi de ce projet représente une somme d'environ CHF 30'000.-.

La Commune s'est posé la question de savoir si ces coûts internes devaient être intégrés au décompte d'investissement et a consulté la fiduciaire à ce sujet. La réponse est qu'il n'existe pas de règle stricte : il est possible de les intégrer au compte d'investissement puisqu'en l'occurrence ils sont précisément identifiables grâce à Tipee, mais on peut également tout à

fait les laisser dans le compte de fonctionnement. Quoiqu'il en soit, cela ne signifie pas que la Commune a payé davantage de salaires, cela veut simplement dire que les collaborateurs mobilisés sur la construction du pavillon y ont consacré du temps qu'ils auraient sinon affecté à d'autres tâches.

Dans le cas présent, comme ces coûts n'avaient pas été identifiés au moment de l'élaboration du budget, la Commune a choisi de ne pas les imputer au compte d'investissement.

Madame Heimo arrive au terme de sa présentation. Elle se permet une petite conclusion personnelle : elle était convaincue par ce projet de pavillon lorsqu'elle l'a présenté en automne 2024. Mais elle avait évidemment aussi quelques craintes. Aujourd'hui, elle relève que la Commune a eu beaucoup de chance avec ce projet qui s'est très bien déroulé, grâce notamment au sérieux des entreprises et au concours de nombreuses personnes motivées et motivantes. Elle remercie ainsi toutes celles et ceux qui ont œuvré à ce projet, et remercie tout le monde pour leur confiance.

Monsieur Michel Riedo témoigne de la visite qu'il a effectuée dans le nouveau bâtiment. Il a trouvé le bâtiment très intéressant, bénéficiant d'un bon éclairage et de manière générale, il salue la qualité de cette réalisation.

Monsieur Stéphane Descloux demande pourquoi le montant de la subvention pour les panneaux photovoltaïques a diminué.

Madame Heimo répond qu'il s'agissait d'une estimation établie au début du projet et que ni les informations sur le nombre exact de panneaux ni sur la surface sur laquelle ils seraient installés n'étaient alors connues. Elle ne cache pas la légère déception du Conseil communal quant au montant reçu.

2.2 – DÉPLACEMENT DU RUISSEAU DU RUSSALET, EPEDES

Monsieur le Syndic cède maintenant la parole à Monsieur Marc Monney, conseiller communal en charge des eaux, pour présenter les décomptes finaux d'investissement concernant le déplacement du ruisseau du Russalet et l'étude du traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois-d'Amont, tous deux à Ependes. Ces deux investissements étant liés par leur proximité géographique, il donnera les explications nécessaires en une seule intervention.

.2.3 – ETUDE DU TRAITEMENT DES EAUX DE SURFACE DE L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT NORD DU BOIS D'AMONT, EPEDES

Monsieur Monney rappelle qu'en 2022, l'Assemblée votait un crédit de CHF 97'000.- pour le déplacement du ruisseau du Russalet, à Ependes. Dès les premières étapes du projet et après plusieurs discussions avec les services de l'État, il a été demandé à la Commune de prendre en considération tout le bassin versant Nord du Bois-d'Amont. Ceci a amené la Commune à proposer à l'Assemblée un nouvel investissement de CHF 75'000.- en 2024. Ce nouveau projet a été entamé rapidement après son acceptation. Dès les premiers résultats, il a semblé évident que le périmètre devait encore être agrandi.

Aujourd'hui, afin d'avoir une vision claire sur le déplacement du ruisseau du Russalet, le Conseil communal a pris la décision de clore ces deux investissements et d'en proposer un nouveau sous le point 3.1 de l'ordre du jour de cette assemblée.

Monsieur Monney revient tout d'abord sur le projet de déplacement du ruisseau du Russalet. Il indique qu'en vert à l'écran, figure le passage du ruisseau et en bleu, la variante qui avait été proposée. A ce jour, la Commune a utilisé un montant de CHF 9'296.60.- sur les CHF 97'000.- budgétisés. Montant qui a servi à dimensionner le déplacement du ruisseau. Ces travaux ont pu en partie être réutilisés pour l'investissement traitant de l'analyse de tout le bassin versant.

Ce dernier concerne l'évacuation des eaux de surface dans la zone en jaune. Actuellement, la Commune a utilisé un montant de CHF 47'218.10 sur les CHF 75'000.- budgétisés pour l'étude qui définit d'une part la quantité d'eau qui pourrait ruisseler sur cette surface et, d'autre part, le profil du nouveau tracé. En bleu à l'écran, l'Assemblée voit le tracé du nouveau ruisseau et en rouge, le nouveau tracé de l'épuration. Le rapport montre que le débit qui doit être pris en compte pour les 300 ans à venir est de 7,4 m³/s. Ceci permet de dimensionner le nouveau diamètre de la conduite.

Afin de donner une idée de la quantité d'eau qui pourrait ruisseler et terminer dans le ruisseau, elle dépasse le débit d'hier de la Sarine à Fribourg qui était en moyenne de 6.1 m³/s.

Monsieur le Syndic indique que toutes les informations quant au emploi des travaux effectués et aux résultats escomptés seront donnés dans le point prochain de l'ordre du jour.

3 - MODIFICATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2026

Dans le cadre de la modification du budget d'investissement 2026, la Commune souhaite ce soir soumettre deux projets modifiant le budget d'investissement 2026. Ceux-ci nécessitent une approbation formelle pour être démarrés.

Le premier projet porte sur l'extension de l'analyse et l'étude de l'assainissement des eaux étendues aux secteurs du Russalet, de la Pudressa et du Pré du Château à Ependes.

Monsieur le Syndic cède une nouvelle fois la parole à Monsieur Marc Monney, pour présenter ce projet.

3.1 - APPROBATION D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 135'000.- POUR L'ÉTUDE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX SECTEURS RUSSALET, PUDRESSA ET PRÉ DU CHÂTEAU, EPEDES

Le nouvel investissement pour l'étude de l'assainissement des eaux secteurs Russalet, Pudressa et Pré du Château à Ependes, est, comme Monsieur Monney l'a expliqué dans son introduction, un regroupement des anciens investissements en jaune à l'écran.

Ce qui vient compléter ces deux investissements maintenant clos, est indiqué en bleu, soit le séparatif du Pré du Château et des études complémentaires pour la partie entre la route cantonale et la sortie du ruisseau dans la forêt.

La première étude complémentaire concerne l'éventuelle pollution du site. En effet, cette zone servait à l'époque de décharge. La seconde étude concerne la géotechnique, c'est-à-dire l'état

du sous-sol. Le nouveau tracé du ruisseau se fera à une profondeur d'environ 4 mètres. Il est donc nécessaire de valider la structure du sous-sol pour finaliser l'étude.

Pour planifier au mieux le déplacement du ruisseau et la présence d'une éventuelle nappe souterraine, la Commune prévoit cinq carottages sur le nouveau tracé de la conduite. Ces études complémentaires servent à diminuer le risque technique et financier lors de la réalisation du projet. Le montant de cet investissement permet de terminer la phase de projet. Pour rappel, cette phase contient entre autres, la mise à l'enquête et les demandes d'offres aux entreprises afin de pouvoir présenter, lors d'une prochaine assemblée, un budget d'investissement pour la phase de réalisation. Certains postes de dépenses liés à ces travaux seront subventionnés à hauteur de 63% par le canton, selon les critères établis. Toutes ces études ont été planifiées sur les années à venir pour un montant dépassant les CHF 220'000.– Par le regroupement de ces différents secteurs et la consolidation des travaux d'analyses nécessaires, des économies de l'ordre d'environ CHF 100'000.- sont attendues.

Monsieur Laurent Reynaud demande si cette étude est un souhait du Canton ou de la Commune.

Monsieur Monney répond qu'il s'agit d'un souhait de la Commune. Deux solutions existent face à ce problème : soit la Commune ferme les yeux et attend de voir ce qu'il se passe, mais dans ce cas, il y a un risque certain lors de la réalisation du travail. La Commune a décidé d'anticiper en optant pour la deuxième solution. En effet, s'agissant d'un marché public, elle a préféré réaliser des forages en amont afin de connaître la géotechnique du sous-sol et l'état du terrain, celui-ci étant connu pour avoir servi d'ancienne décharge par le passé. Ainsi, si, par la suite, il devait s'avérer nécessaire d'évacuer et de brûler cette terre, les coûts seraient immédiatement très élevés. Le but est donc de mener ces deux études complémentaires afin de réduire ces risques financiers et de pouvoir présenter à l'Assemblée un budget aussi proche que possible de la réalité.

Monsieur Reynaud demande si cela signifie donc que le dimensionnement actuel des conduites n'est plus suffisant.

Monsieur Monney répond effectivement qu'ils ne sont plus conformes. Qu'actuellement il y a 60 à 80 centimètres de diamètres et qu'on passera à un diamètre entre 1m10 et 1m20.

Monsieur Reynaud demande s'il s'agit d'une demande de l'Etat.

Monsieur Monney répond par l'affirmative et démontre, à l'aide du plan à l'écran, les calculs ayant conduit à ces dimensions ainsi que le nouveau tracé du ruisseau en conduite. Il indique qu'une simulation a également été réalisée concernant le bassin versant afin d'anticiper d'éventuelles crues extraordinaires. C'est sur la base de cette simulation que la taille des tuyaux doit être augmentée, afin d'anticiper les potentielles crues susceptibles de survenir dans les prochaines années. Le diamètre doit être suffisant pour permettre l'écoulement de l'eau sans que la conduite ne soit entièrement remplie et ne se bouche. Une marge de sécurité doit être maintenue au-delà des diamètres calculés. Cette étude a déjà été réalisée pour un montant de CHF 47'000.-, afin de déterminer le tracé des tuyaux.

Monsieur Reynaud demande si, en l'absence de demande de déplacement de ruisseau, la situation serait restée en l'état.

Monsieur Monney répond que l'élément déclencheur est un projet de construction prévu dans la zone. L'ECAB a demandé de recenser les montants remboursés lors des inondations survenues dans le secteur de la Pudressa (2014 et 2016). En parallèle, une enquête a été menée auprès des habitants du secteur afin de connaître les montants qu'ils ont eux-mêmes

engagés. Suite à ces informations, l'ECAB refuse d'autoriser toute nouvelle construction dans la zone tant que les conduites ne sont pas adaptées.

Il ajoute qu'en 2019, l'ancienne commune d'Ependes avait déjà lancé une étude visant à éviter l'augmentation du diamètre des conduites, en privilégiant la création d'un bassin de rétention en amont du ruisseau. Cette étude n'a toutefois pas abouti, car au moment de sa mise en place, personne n'a voulu l'exécuter. Dès lors, la seule solution actuellement envisageable consiste à augmenter le diamètre des conduites, ce qui permettrait de résoudre les problèmes d'inondation ainsi que la récupération du ruissellement dans cette zone.

Monsieur Reynaud demande si la construction peut toujours être réalisée malgré la déviation prévue.

Monsieur Monney répond par la négative mais indique qu'ils doivent attendre l'étude pour pouvoir construire. Il ajoute qu'un problème d'endiguement subsiste, indépendamment de la construction. A ce jour, le diamètre de la conduite est insuffisant pour le ruissellement de la zone. Il ajoute qu'il sera, tôt ou tard, nécessaire d'intervenir et la Commune souhaite profiter de la subvention accordée d'environ 63% du montant investi et réaliser cette étude maintenant.

Monsieur Daniel Python demande s'il est obligatoire de réaliser le tracé en « S ».

Monsieur Monney répond que oui, précisant qu'une distance de quatre mètres doit être respectée par rapport à la nouvelle construction.

Monsieur Python relève qu'un tracé rectiligne serait plus simple.

Monsieur Monney confirme, tout en précisant que cela n'est pas possible en raison du fait que le secteur est situé en zone constructible.

Monsieur Python demande si le bureau Ribi SA sera à nouveau mandaté.

Monsieur Monney répond par l'affirmative.

Monsieur Reynaud demande si, dans le cas d'une canalisation présentant une telle déviation, la Commune pourrait poser comme condition que, en cas de dysfonctionnement, notamment si les conduites venaient à se boucher régulièrement, la responsabilité incombe à ceux qui ont réalisé la construction du bâtiment. Il précise qu'il ne souhaite pas que la Commune doive assumer ces coûts dans de telles conditions.

Monsieur Monney comprend cette crainte, et précise que l'obstruction de conduites de ce diamètre nécessiterait des éléments de grande taille. Il ajoute qu'au vu des volumes d'eau transitant simultanément dans les conduites, une obstruction reste peu probable. Il précise également que la Commune avait déjà demandé au Canton, en 2022, de remplacer les grilles dans ce secteur et que, malgré cette demande, les frais liés aux inondations survenues par la suite n'ont pas été pris en charge par le Canton.

Monsieur Reynaud partage son expérience lors d'une intervention des pompiers au cours de laquelle des caves avaient été inondées, afin d'appuyer ses propos.

Monsieur Monney répond que ces éléments ont été pris en compte dans le cadre de l'étude. Il ajoute que des divergences existaient initialement entre les ingénieurs et le Canton, mais qu'un consensus a finalement été trouvé en faveur de la solution jugée la plus adéquate.

Madame Sophie Dupraz ne comprend pas pourquoi l'ensemble des eaux de surface est collecté à l'endroit le plus défavorable et pourquoi il n'est pas prévu de réaliser une conduite parallèle au ruisseau, moins profonde et située en contrebas, là où l'espace est disponible, afin de ne pas surcharger le diamètre du cours d'eau. Elle estime que le projet manque de logique, le juge très coûteux et considère qu'il serait préférable d'augmenter les conduites de la route plutôt que celles du ruisseau.

Monsieur Monney répond que la topographie des lieux, notamment l'existence d'une cuvette (démontrée sur le plan), ainsi que la proximité de l'entrée du ruisseau, impliquent que l'ensemble des eaux de la zone finit dans le ruisseau.

Madame Dupraz indique comprendre cet aspect, mais demande si, à l'avenir, il ne serait pas envisageable de séparer les eaux de surface de celles du ruisseau, afin de limiter les risques d'inondation, en réalisant deux conduites distinctes.

Monsieur Monney répond que la réalisation d'une seconde conduite impliquerait son implantation dans la route et que celle-ci se déverserait également dans le ruisseau. Il précise qu'une telle conduite ne serait pas de dimension inférieure à celle prévue dans l'étude.

Madame Dupraz maintient qu'une seconde conduite pourrait être de plus petit diamètre.

Monsieur Monney répond que les calculs effectués mettent en évidence un débit certain à évacuer et qu'il est nécessaire de trouver un moyen d'éliminer les volumes d'eau concernés.

Madame Dupraz reconnaît la nécessité d'évacuer ces volumes, mais indique qu'il serait possible de le faire en parallèle du ruisseau, sans concentrer le tout dans une même conduite.

Monsieur Monney rappelle que, dans tous les cas, la même quantité d'eau terminerait dans le ruisseau.

Madame Dupraz soutient qu'une solution alternative serait possible, en implantant les ouvrages à une profondeur moindre et en aval de l'emplacement prévu.

Monsieur Monney répond que cela n'est pas réalisable en raison de la présence de nombreuses canalisations existantes dans le secteur, rendant tout passage à travers impossible. Il précise que seule la technique du pousse-tube serait envisageable.

Madame Dupraz insiste sur le fait qu'il existe néanmoins des solutions.

Monsieur Monney reconnaît que cela est techniquement possible, mais souligne qu'une telle solution représenterait un investissement important en raison de la mise en œuvre du pousse-tube.

Madame Dupraz assure que ce coût ne serait pas supérieur à celui de l'étude actuelle.

Monsieur Monney conclut qu'au regard de l'étude réalisée en collaboration avec les services de l'État, la solution proposée apparaît comme la plus appropriée dans le contexte actuel.

Madame Dupraz insiste sur le fait qu'il s'agit d'une proposition émanant d'un bureau d'ingénieurs et qu'elle ne constitue pas nécessairement la meilleure solution.

Monsieur Monney indique qu'il soumettra cette proposition alternative au bureau d'ingénieurs ainsi qu'aux services de l'État.

Madame Dupraz ajoute à nouveau qu'il existe d'autres alternatives.

Monsieur le Syndic intervient afin d'interrompre le débat, indiquant qu'il s'agit d'une problématique très localisée qui pourra être traitée de manière bilatérale, afin de ne pas mobiliser inutilement l'ensemble de l'assemblée.

Monsieur Philippe Dupraz objecte et souligne que la question concerne l'ensemble de la collectivité, dans la mesure où elle engendre des coûts pour tous.

Monsieur le Syndic répond que des propositions de solutions leur seront communiquées ultérieurement et précise que l'objectif de l'analyse en cours est de présenter un projet techniquement et financièrement viable, la décision finale n'étant pas arrêtée à ce stade.

Madame Dupraz relève que l'étude est déjà bien avancée et indique ne pas la juger satisfaisante.

Monsieur le Syndic indique comprendre ses préoccupations et rappelle que les solutions proposées émanent d'un bureau technique spécialisé.

Monsieur Monney ajoute que ces solutions ont été élaborées en concertation avec les services de l'État et ne résultent pas d'une démarche improvisée.

Monsieur le Syndic indique que ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose d'accepter un crédit d'investissement de CHF 135'000.- pour l'étude de l'assainissement des eaux secteurs Russalet, Pudressa et Pré du Château, Ependes.

Approuvez-vous le crédit d'investissement de CHF 135'000.- pour l'étude de l'assainissement des eaux secteurs Russalet, Pudressa et Pré du Château, Ependes ?

Pour : 58

Contre : 2

Abstention : 5

Le crédit d'investissement pour l'étude de l'assainissement des eaux secteurs Russalet, Pudressa et Pré du Château à Ependes pour un montant de CHF 135'000.- est donc approuvé par une très large majorité. Monsieur le Syndic remercie les membres présents.

3.2 - APPROBATION D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 112'000.- POUR LA REMISE EN ÉTAT D'UN CRÉPI AU BÂTIMENT SCOLAIRE, ÉPENDES

Monsieur le Syndic passe au second projet. Il concerne l'école d'Ependes et fait suite à une analyse réalisée dans le cadre d'une certification CECB+. Il cède la parole à Madame Heimo, pour présenter ces deux projets.

Madame Heimo indique que la Commune a rencontré quelques problèmes avec le chauffage de l'école d'Ependes durant l'hiver 2024-2025. Si les problèmes techniques ont pu être solutionnés pour la plupart, la Commune a constaté que le bâtiment se refroidissait vraiment très rapidement en cas de panne et qu'il y avait des disparités notables selon les étages et

les classes. C'est pourquoi la Commune a décidé de faire établir un CECB+ pour ce bâtiment, soit un certificat énergétique accompagné d'un rapport de conseil.

Sans grande surprise, ce CECB+ a mis en évidence d'importantes faiblesses au niveau de l'isolation thermique du bâtiment et l'expert mandaté a envisagé trois variantes :

- A : cette variante consiste à remplacer le crépi extérieur par du crépi isolant, de remplacer les fenêtres par du triple vitrage et d'ajouter des panneaux photovoltaïques
- B : cette variante reprend les éléments de la variante A et y ajoute l'isolation par l'intérieur du bâtiment
- C : cette variante reprend les éléments de la variante B en y ajoutant l'assainissement de la toiture et du plancher du radier des salles de classe.

Madame Heimo informe que ces trois variantes, respectivement les mesures qu'elles proposent, peuvent être mise en œuvre progressivement, sans incompatibilité ou contradiction entre elles.

En conclusion de son rapport, l'expert a estimé que les variantes A et B étaient les plus intéressantes, la A pour son excellent rapport coût/efficacité, et la B pour sa meilleure performance énergétique.

S'agissant de la variante A, le mandataire a ajouté qu'elle permettrait de faire une économie de l'ordre de 40% sur le chauffage, sans toutefois détailler ce que chacune des trois mesures séparément permettrait d'économiser.

Le Conseil communal propose ce soir de commencer par remplacer le crépi existant par du crépi isolant. Il est bien clair que ce crépi ne peut pas être aussi performant que la pose d'une isolation périphérique. Mais la Commune doit composer avec deux contraintes. Premièrement, l'école d'Ependes est un bâtiment protégé, si bien qu'il n'est pas possible de tout simplement poser une isolation périphérique extérieure. Deuxièmement, les surfaces des salles de classe sont d'ores et déjà inférieures aux normes en la matière, si bien qu'il n'est pas possible de poser une isolation intérieure.

Le crépi isolant est ainsi la meilleure solution pour atténuer les ponts thermiques, notamment au niveau des têtes de dalle. Il s'agira donc d'ôter partiellement le crépi existant pour en poser un nouveau, plus épais. Le nouveau crépi devra toutefois être affiné à proximité des encadrements en molasse afin de préserver l'aspect extérieur de ce bâtiment protégé.

Malgré le titre de cet investissement, Mme Heimo explique qu'il ne s'agit pas tant de remettre en état le crépi existant mais plutôt de le remplacer par un nouveau crépi aux propriétés isolantes.

Par rapport aux autres mesures préconisées par l'expertise, la Commune étudiera la question du changement des fenêtres ultérieurement, après les résultats obtenus après la pose du nouveau crépi.

Le coût des travaux pour la pose de ce nouveau crépi s'élève à CHF 140'000.-, soit CHF 120'000.- pour le crépi (selon l'offre), CHF 15'000.- pour la pose des échafaudages et CHF 5'000.- de divers et imprévus.

La commune de Ferpicloz, propriétaire du bâtiment à hauteur de 20%, prendra en charge la part des coûts correspondants, ce que l'Assemblée communale de Ferpicloz a déjà accepté, si bien que l'investissement pour Bois-d'Amont se monte à 80% du montant total, respectivement CHF 112'000.-.

Madame Heimo précise encore que ces travaux devront obtenir l'aval du Service des biens culturels et du Service de l'énergie.

Le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale un investissement d'un montant de CHF 112'000.- pour la pose de crépi isolant sur le bâtiment de l'école d'Ependes.

Madame Dupraz demande si des sondages ont été réalisés afin de déterminer s'il existerait, dans l'épaisseur des murs, un espace permettant la mise en place d'une isolation entre deux murs, solution qu'elle estime plus efficace qu'un crépi isolant. Elle souhaite savoir si ce type d'étude a été effectué.

Madame Heimo répond qu'aucune étude spécifique de ce type n'a été réalisée, mais que l'experte mandatée dans le cadre du CECB+ a procédé à une analyse complète du bâtiment, à laquelle elle se réfère.

Madame Dupraz demande alors si aucun forage ni examen précis n'ont été entrepris pour identifier un éventuel espace exploitable, précisant que ce type de démarche est courant.

Madame Heimo répond que, si une telle solution avait été pertinente, elle aurait été proposée par l'experte.

Madame Dupraz relève qu'en principe, des sondages sont généralement réalisés en amont afin de vérifier la faisabilité.

Madame Heimo indique qu'elle recontactera l'experte afin de lui demander si elle préconise la réalisation de tels sondages.

Madame Dupraz insiste en précisant que cela permettrait d'éviter la mise en œuvre d'un crépi isolant, qu'elle juge peu pertinent.

Madame Heimo répond qu'elle estime que, si cette option avait été envisageable, l'experte l'aurait identifiée et proposée.

Monsieur Jacques Mottas revient sur l'amélioration de 40% du chauffage évoquée précédemment. Il demande si une analyse détaillant la différence d'amélioration entre le changement de fenêtres et le crépi existe, car il s'étonne que le crépi soit priorisé par rapport aux fenêtres, alors que le remplacement de ces dernières a généralement un impact significatif sur l'isolation.

Madame Heimo répond que ce comparatif n'est pas disponible. Elle précise que la problématique des fenêtres réside dans le fait qu'il y ait toutes sortes de fenêtres au sein du bâtiment. Elle n'exclut toutefois pas le remplacement des fenêtres à simple vitrage dans le cadre du budget de fonctionnement, sans demander un investissement dédié. Elle ajoute que, selon l'experte, la principale problématique du bâtiment concerne les têtes de dalles plutôt que les fenêtres, lesquelles sont globalement de bonne qualité. Dès lors, la seule manière d'intervenir efficacement sur ce point serait la mise en œuvre d'un crépi isolant. Elle comprend cependant la remarque.

Monsieur Michael Allred demande si d'autres offres seront demandées.

Madame Heimo répond par l'affirmative, précisant qu'elles intégreront différents matériaux. Elle indique que des analyses complémentaires seront menées afin de déterminer la solution la plus appropriée, notamment en ce qui concerne le choix du crépi. Elle ajoute qu'il sera

nécessaire d'obtenir l'aval du Service de l'énergie ainsi que du Service des biens culturels, ce qui impliquera des études plus approfondies. Elle précise qu'une seule offre a été demandée afin de pouvoir présenter un investissement à l'Assemblée.

Monsieur le Syndic indique que ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose d'accepter un crédit d'investissement de CHF 112'000.- pour la pose d'un crépi isolant du bâtiment scolaire d'Ependes.

Approuvez-vous le crédit d'investissement de CHF 112'000.- pour la pose d'un crépi isolant au bâtiment scolaire d'Ependes ?

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 9

Le crédit d'investissement pour la pose d'un crépi isolant au bâtiment scolaire à Ependes est donc approuvé par une très large majorité. Monsieur le Syndic remercie les membres présents.

4 – COMPTES 2025

Monsieur le Syndic propose maintenant de passer à l'examen des comptes de la Commune pour l'exercice 2025. Il débutera par le compte de résultat et le bilan. Il poursuivra avec le compte d'investissement dans son ensemble.

Selon les dispositions légales et comme indiqué dans la convocation, les comptes ont été examinés par l'organe de révision et la commission financière avant d'être mis à la disposition des citoyennes et des citoyens pour consultation à l'administration communale et sur le site internet. Les organes de contrôle ont chacun émis leur rapport dont la lecture vous sera faite au terme de cette présentation. Les comptes vous seront alors soumis pour approbation lors d'un vote final.

4.1 – COMPTES DE RÉSULTAT

Monsieur le Syndic débute donc avec la présentation de l'activité de la commune sur l'année écoulée. Les comptes établis pour l'exercice 2025 font état de charges totales de CHF 11'089'980.-, en diminution d'environ 1% par rapport à l'exercice précédent et nettement inférieures au montant prévu au budget. Les comptes 2025 enregistrent des produits s'élevant à CHF 11'369'917.- en légère augmentation de 1.1%. L'exercice se solde ainsi par un excédent de produits de CHF 279'937.-, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 436'024.-, soit une différence favorable de plus de CHF 715'000.-.

Le budget 2025 de la Commune de Bois-d'Amont a été établi sur la base des informations disponibles à l'automne 2024, en se calquant sur les normes MCH2. En lien avec ce budget, le Conseil relève que plusieurs chapitres présentent des différences.

A l'exception du chapitre concernant la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire, toutes les différences correspondent à des diminutions de charge ou des augmentations de produits. En chiffres absolus, l'écart le plus important concerne principalement les revenus de la commune. Ce sont globalement CHF 400'000.- de plus qui

sont enregistrés dans les impôts encaissés. Les chapitres traitant de la formation et des routes communales arrivent juste derrière. Ces différences sont liées à l'échéance du contrat de leasing du matériel informatique utilisé par le personnel enseignant et de la réduction du nombre d'interventions liées à l'entretien des routes et places communales. Au niveau de l'entretien des bâtiments communaux, qui représente une part importante du budget communal, la Commune relève une forte baisse des charges d'électricité, de chauffage et d'eau en raison de la périodicité de certaines charges. Cependant, les contrats et travaux d'entretien totalisent un montant en légère hausse de 4.2% par rapport au budget et également une hausse par rapport aux montants dépensés en 2024. Parmi les interventions effectuées cette dernière année, la Commune relève des dégâts dans un appartement du complexe communal d'Arconciel et des infiltrations d'eau dans le bâtiment de l'ancien fitness « Au Village 18 » à Ependes. Ces interventions se retrouvent essentiellement dans le chapitre « administration et formation ». Il précise qu'une modification de l'imputation comptable de ces dépenses a été opérée, due au changement d'affectation de l'immeuble « Au Village 18 ». Cette opération comptable n'engendre pas de différence dans le résultat global.

Les autres chapitres étant principalement constitués de charges liées, Monsieur le Syndic se contentera de relever qu'ils voient tous leurs charges diminuer et leurs produits légèrement augmenter. Plus de détail figurent dans le bulletin communal. Il souhaite tout de même revenir sur quelques points.

Le coût d'entretien des auberges communales : dans les 2 établissements, des interventions du personnel communal ont été nécessaires pour de petits travaux de réparation, principalement à Arconciel.

La répartition des frais liés à la gestion des bâtiments scolaires : une convention avec la commune partenaire de Ferpicloz visant une meilleure répartition des frais a été établie et est en vigueur depuis le début de cette année. Elle prend en compte les différents types de charges et prévoit l'application d'une clé de répartition différenciée. Les deux Conseils sont très satisfaits du résultat.

L'outil de timbrage pour le personnel de l'administration communale : depuis son introduction en 2022, une attribution plus claire du travail de nos équipes aux différents chapitres et bâtiments est possible. L'exercice s'avère pour l'instant imparfait, car la Commune observe sur l'exercice 2025 des écarts conséquents par rapport aux estimations effectuées à l'automne 2023. Ceci n'engendre pas de coûts supplémentaires pour la Commune, mais rend la compréhension des comptes plus ardue. L'expérience et la pratique nous permettront d'être de plus en plus précis.

Il s'attarde un court instant sur le chapitre regroupant les tâches d'adduction et d'épuration. L'équilibre des comptes est atteint pour les trois tâches sujettes à une taxe, ce qui permet, pour ces chapitres, des attributions aux réserves liées. Cela dit, la différence de plus de CHF 100'000.- s'explique par des dépenses en lien avec le Plan d'aménagement local du secteur d'Ependes et de l'élaboration du PAD du Pré du Bugnon largement supérieures aux estimations, ceci en raison de l'accélération du travail sur 2025 et aux nombreuses études complémentaires nécessaires pour le PAL.

Du côté des produits, il relève qu'ils sont en grande partie en adéquation avec le budget approuvé. Cependant, il faut souligner que le chapitre des impôts enregistre des revenus extraordinaires et difficilement budgétisables qui contribuent, cette année encore, à un résultat positif. Une cause identifiée est notamment une réévaluation sur les créances qui provient d'encaissement de dossiers fiscaux qui avaient été jugés comme risqués l'année dernière par notre organe de révision.

Après avoir parcouru sommairement les chapitres fonctionnels de nos comptes, Monsieur le Syndic souhaite maintenant revenir sur certains écarts identifiables grâce à la présentation par nature de ces mêmes comptes. Si à l'issue de la présentation, il devait y avoir une question ou une observation sur ces différents modes de présentation, c'est bien volontiers qu'il leur donnera la parole.

Il débute donc par les charges. Pour les charges de personnel sur l'ensemble des activités de la commune, il constate une légère diminution par rapport au budget. Comme évoqué à l'instant, les charges d'énergie et d'entretien de nos différents bâtiments sont inférieures à ce qui avait été planifié et ceci explique le recul d'environ CHF 306'000.- de ce poste et du chapitre 31. Il précise qu'il inclut les frais en lien avec le PAL et le PAD évoqués précédemment. Du côté des charges financières, la différence de plus de CHF 17'000.- s'explique par le bouclage de certains dossiers fiscaux portant sur 2023 et bénéficiant de l'escompte accordé cette année-là. La Commune observe, au chapitre 35, une différence de plus de CHF 210'000.- liée à l'attribution aux fonds spéciaux. Les charges de transferts qui représentent nos participations aux organisations supra-communales sont moindres qu'escomptées grâce notamment à des charges inférieures au niveau du cercle scolaire ainsi qu'à des comptes d'associations dont les budgets ont été bien respectés.

Avec une diminution des charges en lien avec le service des curatelles et ce, malgré les difficultés rencontrées, le poste 36 présente des charges nettement inférieures au budget. Ce sont près de CHF 350'000.- de moins qui ont été facturés par les Associations intercommunales et entités supra-communales. Globalement, les charges comptabilisées pour l'année 2025 se montent à CHF 11'089'980.- soit CHF 326'000.- (2.9%) de moins qu'inscrit au budget.

Monsieur le Syndic passe maintenant aux produits du compte d'exploitation. Comme pour les charges, ils sont classés par type. Les revenus fiscaux, dits ordinaires, présentent par rapport au budget établi une différence d'environ CHF 243'000.-. Pour l'exercice sous examen, ce sont surtout les impôts de périodes antérieures qui ont permis d'aboutir à un résultat positif. Il relève que les impôts sur les prestations en capital, l'imposition à la source et les impôts sur les gains immobiliers sont également plus importants qu'escomptés. Il va de soi que ce sont là des postes difficiles à estimer avec précision.

Pour 2025, la Commune n'a pas observé autant de remboursements d'impôts que les années précédentes. Le total des recettes fiscales de la commune évolue donc positivement par rapport à l'année 2024 et s'élève à un total de CHF 6'942'386.00, en progression de CHF 65'400.-.

Les taxes perçues par la Commune évoluent positivement par rapport au budget. Elles sont basées sur l'usage par la population des infrastructures d'eau, d'épuration et de gestion des déchets. Les revenus financiers sont impactés par la diminution des loyers perçus sur l'Auberge des Trois Sapins, seulement partiellement compensée par les loyers encaissés dans la surface commerciale du centre d'Ependes.

Globalement, les produits enregistrés pour l'année 2025 atteignent CHF 11'179'383.-, soit CHF 200'000.- (1,8%) de plus qu'inscrit au budget, mais plus ou moins identique au total des charges de 2024.

Tenant compte de tous les éléments cités à l'instant, le compte d'exploitation établi au 31 décembre 2025 pour la commune de Bois-d'Amont présente donc un excédent de produits de CHF 279'937.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 436'024.-.

En résumé, Monsieur le Syndic rappelle ici que cet excédent de produits provient de revenus plus importants qu'escomptés, de la réduction de nos participations aux organisations supra-communales mais surtout d'une gestion pragmatique et prudente du budget par l'ensemble des conseillers communaux.

Comme ils le savent, l'introduction de la nouvelle loi sur les finances communales demande d'attribuer le résultat obtenu au capital.

Bilan au 31.12.2025

Monsieur le Syndic passe au bilan. Au terme de l'exercice 2025, la somme du bilan pour la commune de Bois-d'Amont s'élève à CHF 35'371'409.- contre CHF 32'451'371.- à fin 2024, soit une augmentation de CHF 2,9 millions. Cette différence de 8.2% provient principalement de la manière dont est comptabilisée la perception des impôts et de la comptabilisation dans les immobilisations en cours de construction du bâtiment scolaire d'Arconciel et de la future halle polyvalente. Le capital a été augmenté du résultat du compte de fonctionnement et atteint la somme de CHF 7'124'949.-.

A l'actif du bilan

Les avoirs et disponibles au 31 décembre 2025 enregistrent une augmentation par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à CHF 2'367'157.- contre CHF 1'172'784.-, directement lié aux encaissements de la commune. Le total des créances ouvertes lors du bouclage de l'exercice s'élève à CHF 3'463'256.-. Y sont enregistrés notamment les débiteurs impôts pour environ CHF 2'200'000.- ; en augmentation par rapport à l'année dernière. Le suivi de ceux-ci représente un travail conséquent, son évaluation est conforme et en adéquation avec les projections faites par notre organe de révision et la loi.

Les actifs transitoires ou de régularisation ont été vérifiés et sont conformes aux positions ouvertes. Les investissements atteignent CHF 20'925'660.- contre CHF 19'740'297.- pour les raisons évoquées précédemment. Toutes ces positions ont été contrôlées et sont conformes.

Au passif du bilan

La part des capitaux tiers augmente d'environ CHF 2'644'000.- pour s'établir à CHF 19'295'457.-. L'évolution entre les deux exercices s'explique principalement par l'augmentation des engagements courants, plus particulièrement des comptes courants internes. Ceci est le fruit de la méthode de comptabilisation des revenus des impôts demandée par l'organe de révision. Il est contrebalancé par les débiteurs qui représentent les positions facturées.

La diminution des passifs de régularisation s'explique par la comptabilisation de moins de factures réglées en 2026. Tous ces postes ont été contrôlés et sont conformes. Les engagements à long terme s'élèvent à CHF 10'144'379.- et correspondent en grande partie à des emprunts contractés auprès d'établissements financiers privés. Ils augmentent de près de CHF 800'000.- par rapport à 2024 en raison des nouveaux crédits contractés dans le cadre des deux grands projets en cours évoqués précédemment. Comme il se doit, ces engagements financiers concordent avec les décisions de l'Assemblée.

Dans les capitaux propres, on retrouve d'abord les fonds spéciaux en lien avec l'adduction d'eau et l'épuration. Ces derniers ont été augmentés de l'affectation résultante de l'exercice présenté et sont conformes. On retrouve ensuite les réserves liées au retraitement qui comptabilisent les montants permettant de « diminuer » l'amortissement supplémentaire permis par MCH2.

Avec un capital, ou fortune comptable de plus de 7 millions, la Commune présente à l'échéance de l'exercice 2025 une très bonne santé financière. Les annexes aux comptes, qui étaient disponibles à l'administration comme sur le site internet, font notamment état de différents indicateurs économiques témoignant d'une situation plutôt favorable.

Concernant les flux de trésorerie, l'exercice 2025 fait ressortir une variation de liquidités positive de plus CHF 584'000.-. Cette variation est parfaitement en adéquation avec les différents investissements que nous avons choisi de financer avec les liquidités à disposition et le fait que la Commune ait eu recours au crédit pour compléter ces financements.

Parmi les ratios que tout le monde retient, il y a celui qui calcule la dette nette par habitants. Avec l'augmentation des montants empruntés pour le financement de nos projets, ce ratio s'établit à la fin 2025 à CHF 2'034.- par habitant. Un montant en progression de CHF 650.- par rapport à 2024.

Mais une commune doit surtout garder un œil attentif sur trois autres indicateurs comptables de première priorité. Le premier traite de l'endettement d'une commune et exprime la part des revenus nécessaires à amortir la dette nette. Il s'agit de la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier, exprimée en pourcentage des revenus fiscaux. Au terme de l'exercice 2025, l'endettement net calculé pour Bois-d'Amont s'élève à près de 71%, ce qui est nettement en dessous de la limite de 100 % qui le qualifierait de suffisant. Cet indicateur nous est donc qualifié de « bon ».

Le second indicateur évalue le degré d'autofinancement qui détermine la part des revenus affectée au financement des nouveaux investissements. Il renseigne sur la proportion des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens, la part du résultat qui finance les investissements nets. Lors du bouclage, ce ratio s'élève à 51%, présentant une situation de récession. Cela signifie qu'il est normal et attendu que la collectivité ne puisse pas financer la totalité de ses investissements par ses propres ressources. La différence sera financée par de la dette nouvelle. Si ce taux reste supérieur à 50% malgré la crise, la commune conserve une marge de manœuvre et une santé financière correcte.

Enfin, le troisième indicateur se focalise sur le poids des intérêts des dettes mesuré par rapport aux revenus : il s'agit de la part des charges d'intérêt. Il renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens, la part du résultat qui finance les investissements nets. Pour 2025, cette part de charges est calculée à « 0.00% », ce qui s'explique par le fait que nous ayons cherché à profiter de la hausse des taux d'intérêts et investi une partie des liquidités disponibles dans des placements à terme. Ceux-ci compensent en 2025 la couverture des crédits qui ont, eux, été négociés au mieux.

Il est primordial de retenir que ces indicateurs sont calculés chaque année et que seule une vision sur une période donnée, en l'occurrence de cinq ans selon les recommandations de notre organe de révision, est pertinente. L'évolution des taux d'intérêts, les nouveaux investissements, comme le remboursement de crédits expirés provoquent pour l'heure des sursauts nécessitant une certaine vigilance de la part du Conseil communal.

Monsieur le Syndic remercie l'Assemblée de leur attention et ouvre la discussion concernant le compte de résultats et le bilan 2025 de la commune de Bois-d'Amont tels que présentés.

Monsieur Lionel Avanthay demande à quoi correspondent les revenus inscrits dans les charges du personnel, pour un montant de CHF 30'000.–.

Monsieur le Syndic répond qu'il s'agit de remboursements d'assurance.

Madame Claudia Cotting pose une question concernant les services généraux, où figure une perte sur créances effectives. Elle demande à quoi correspond cette perte de CHF 26'115.–.

Monsieur le Syndic répond qu'il s'agit d'une perte enregistrée en 2025 suite à la faillite de BMS Gourmet Sàrl, ancien exploitant de l'Auberge du Château.

Madame Cotting demande pourquoi le budget prévoit un montant de CHF 10'000.– pour la location du terrain de la gravière, alors que les comptes affichent CHF 0.–.

Monsieur le Syndic explique que la gravière a été entièrement remblayée et n'est plus exploitée. Cette information n'était pas connue au moment de l'établissement du budget et ne figurera donc plus dans les budgets futurs.

Madame Cotting s'interroge ensuite sur le montant de CHF 24'220.– relatif à la piscine de Marly, inscrit au chapitre des sports, et demande qui utilise cette infrastructure pour que ce montant soit imputé à ce chapitre.

Monsieur le Syndic explique que la Commune participe financièrement à la piscine de Marly à deux titres. D'une part, une contribution liée au nombre d'habitants, correspondant au montant de CHF 24'220.– inscrit au chapitre des sports. D'autre part, une participation correspondant à la location de lignes d'eau, directement liée au nombre de classes et de périodes de natation données aux élèves. Il précise que l'écart constaté entre le budget et les comptes dans le chapitre « Formation » s'explique par l'imputation des frais de transport à la piscine dans ce même chapitre.

Mme Cotting demande si les transports se font par leurs propres moyens avec les bus scolaires.

Monsieur le Syndic répond par l'affirmative.

Mme Cotting répète ce qui a été dit sur le montant de CHF 24'220.- pour s'assurer de sa compréhension et qu'il s'agit d'un montant que chaque commune est tenu de verser pour le fonctionnement de la piscine.

Monsieur le Syndic confirme.

Madame Cotting relève ensuite que, pour le service social régional, les coûts sont passés de CHF 84'000.– en 2024 à CHF 146'000.– en 2025, soit une augmentation d'environ 70 %. Elle demande si cette hausse est liée à la régionalisation du service social, auparavant assuré par le service social de la Haute-Sarine.

Monsieur le Syndic répond que tel n'est pas le cas, le service social n'étant pas encore régionalisé à l'échelle du district. Il explique que la différence s'explique par le fait qu'en 2024, les remboursements ont été plus importants, ce qui a réduit le montant net figurant dans les comptes par rapport au budget. En 2025, ces remboursements ont été moins élevés, d'où l'augmentation constatée. Il rappelle que la régionalisation n'est pas encore effective.

Madame Cotting formule encore une remarque concernant les bornes de recharge électrique, qui représentent un coût de CHF 10'759.– à la Commune pour un produit de CHF 2'500.–, soit une perte nette de CHF 8'174.–. Elle indique que cette situation la contrarie et estime que la Commune n'aurait pas dû fournir cette prestation à toute la région compte tenu de son caractère déficitaire dès la première année d'exploitation.

Monsieur le Syndic répond que ce résultat s'explique notamment par l'amortissement des bornes, réparti sur dix ans, ce qui contribue de manière significative aux charges. Il invite par ailleurs les habitants à utiliser davantage la borne installée à Ependes, actuellement peu sollicitée.

Monsieur Marc-Antoine Musitelli se dit surpris que les bornes ne soient pas équipées de câbles de recharge, relevant que tous les utilisateurs n'en disposent pas. Il demande si ce choix est volontaire.

Monsieur le Syndic répond que oui, précisant que cette configuration vise à limiter les risques de dégradation (câbles arrachés, coupés, etc.) et qu'en règle générale, les bornes publiques sont effectivement dépourvues de câbles.

Monsieur Musitelli indique comprendre cette contrainte et relève qu'il s'agit néanmoins d'une infrastructure bénéfique.

Monsieur le Syndic propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, soit la présentation du compte d'investissement.

4.2 – COMPTES D'INVESTISSEMENT

Un certain nombre d'informations vous ayant déjà été données dans le bulletin, Monsieur le Syndic se permet d'être relativement bref sur les éléments présentés, et va se concentrer sur les projets où des travaux conséquents ont été réalisés en 2025.

Dans le chapitre formation, on retrouve le projet du nouveau bâtiment scolaire à Arconciel. Il a été décompté précédemment. Les montants inscrits ici correspondent aux factures payées au 31 décembre et divergent quelque peu de ceux présentés, car certaines factures ont été payées plus tard cette année.

Dans le cadre du projet de halle polyvalente, la Commune avait quittancé la réalisation du concours d'architecture et des études préliminaires. Un nouveau crédit d'étude pour la poursuite du projet a été adopté par l'assemblée en décembre 2024. Au 31 décembre, le montant investi totalise CHF 482'262.-.

Dans le cadre de la protection et l'aménagement de l'environnement, on constate une nette diminution de taxes d'introduction en lien avec de nouvelles constructions. Pour les dépenses, il s'agit de projets en cours, dont l'avancement a été présenté dans le bulletin ou qui ont été décomptés ce soir.

Enfin, pour les projets en lien avec l'économie publique, ou plus précisément l'agriculture : A Arconciel, la réfection des voies de communication à vocation agricole est terminée. La Commune est toujours dans l'attente du décompte finale du Service de l'agriculture. Le bouclage de ce projet sera présenté lors d'une prochaine assemblée. L'Assemblée trouve ici les montants décaissés en 2025.

En résumé et en tenant compte des différentes subventions obtenues et des taxes de raccordements, le compte d'investissement 2025 présente des investissements nets pour CHF 1'991'410.- par rapport à des dépenses budgétisées de CHF 2'235'000.-. Cette différence est principalement due au fait que plusieurs investissements n'étaient pas totalement terminés à la fin de l'année.

Monsieur le Syndic remercie une nouvelle fois l'Assemblée pour son attention et ouvre la discussion concernant les comptes d'investissement 2025 de la commune de Bois-d'Amont tels qu'ils viennent de vous être présentés.

S'il n'y a pas de question, il propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour, soit les rapports de l'organe de révision et de la commission financière.

4.3 – RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Monsieur le Syndic passe maintenant la parole à Monsieur Jacques Clément, président de la commission financière, pour une présentation succincte du rapport de l'organe de révision ainsi que la lecture des conclusions de celui de la commission.

Il cite la conclusion du rapport de la fiduciaire BDO SA suivante :

« Conformément aux dispositions légales cantonales et communales du canton de Fribourg et à la NASCH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal était suffisamment documenté mais n'avait pas été appliqué sur tous les points essentiels et fait notamment défaut pour certains processus clés tels que l'IT.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons de proposer à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels. ».

4.4 – RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Monsieur Jacques Clément poursuit avec le rapport de la commission financière :

« La commission financière a examiné les comptes 2025.

L'entretien final entre la commission financière et l'organe de révision, la société BDO SA, s'est déroulé le 8 avril 2026 en présence de Monsieur Patrick Gendre, syndic, de Monsieur Didier Perrin, administrateur des finances et de Monsieur Valentin Clivaz, administrateur communal. La société BDO a présenté le rapport de révision à la commission financière.

A cette occasion, tout écart significatif entre les comptes et le budget a fait l'objet de commentaires et de justifications.

Sur cette base, la commission financière accepte les conclusions du rapport de révision et recommande à l'Assemblée communale l'approbation des comptes annuels. ».

4.4 – APPROBATION

Monsieur le Syndic ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions. Avant de passer au vote final, Monsieur le Syndic remercie l'ensemble de la commission financière pour leur disponibilité et leur flexibilité. Les membres de cette commission œuvrent depuis cinq ans dans notre Commune et même bien plus pour certains. Il souhaite donc saluer leur travail et les remercier sincèrement pour leur expertise et leur temps mis à disposition de la Commune.

Monsieur le Syndic remercie également Monsieur Didier Perrin et Mesdames Isabelle Baechler et Alexandra Bongard pour la bonne tenue des comptes communaux et pour l'établissement de ce bouclage.

Approuvez-vous les comptes 2025 tel que présenté ?

Pour : 65

Contre : 0

Abstention : 0

Les comptes 2025 de la Commune de Bois-d'Amont sont approuvés à l'unanimité.

5 – APPROBATION DES STATUTS DE ARCIA RÉGION CULTURELLE

Avec l'arrivée de la future loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations (LAgg) au 1^{er} janvier 2021, la forme institutionnelle de l'Agglomération de Fribourg disparaît.

Les tâches que celle-ci assumait ont dû être reprises par d'autres structures. Les missions liées au développement territorial ont été confiées à l'Association régionale de la Sarine (ARS).

En parallèle, les tâches de promotion culturelle régionale ont fait l'objet d'un travail spécifique piloté par la Préfète de la Sarine depuis 2023.

Ce processus a conduit à la création d'une Région culturelle, constituée sous la forme d'une association de communes, conforme au droit communal. Elle porte le nom de « Arcia Région culturelle ».

Cette nouvelle entité devra regrouper les missions aujourd'hui éclatées entre plusieurs structures. Elle a notamment pour but de :

- définir et mettre en œuvre une politique culturelle régionale cohérente ;
- soutenir les activités et institutions culturelles d'importance régionale ;
- renforcer l'accès à la culture pour la population ;
- et soutenir les infrastructures culturelles régionales.

La solution proposée par les groupes de travail pour répondre à ces attentes est un modèle modulaire et flexible pour les communes, leur permettant d'adapter leur engagement selon les priorités et les moyens.

Un socle de base (CHF 5.–/hab.), qui fournit aux communes :

- un soutien administratif et des conseils aux sociétés culturelles locales ;
- l'organisation d'actions culturelles accessibles à la population ;
- la participation au réseau culturel régional et à l'agenda culturel numérique fribourgeois.

Les modules complémentaires optionnels prévoient pour le premier palier un soutien financier aux activités culturelles régionales, des actions culturelles pour les écoles et un Abonnement Général culturel pour les jeunes à leur majorité.

Le second palier prévoit un soutien renforcé aux grandes institutions culturelles et des tarifs préférentiels pour les abonnements à Équilibre et Nuithonie.

Enfin, le 3^{ème} palier permet aux communes qui le souhaitent de soutenir financièrement les infrastructures culturelles majeures de la région.

Dans le but de promouvoir la culture dans la région de la Sarine et d'offrir à nos sociétés locales de nouvelles opportunités, le Conseil communal propose d'adhérer à cette nouvelle association « Arcia » avec le premier palier de promotion des activités culturelles.

Dès l'année 2027, le Conseil communal inscrira au budget de fonctionnement, la participation de CHF 5.- maximum par habitant et par an sur la durée de la prochaine législature.

La Commune de Bois-d'Amont fera alors partie des 12 communes ayant décidé de contribuer volontairement à la promotion de la culture, auxquelles s'ajoutent les 10 communes contributrices de l'agglomération. Ce seront donc au total 22 communes du district sur 25 qui soutiendront la culture au travers de cette nouvelle association régionale.

La Région culturelle est organisée selon les règles classiques des associations de communes, à savoir avec une assemblée des délégués, un comité de direction et des commissions spécialisées composées d'experts indépendants.

Pour la Commune de Bois-d'Amont, l'adhésion à la Région culturelle permet de participer activement à la politique culturelle régionale et d'offrir aux sociétés locales un soutien régional à leur travail.

Aux yeux du Conseil, la création de la Région culturelle constitue une réponse pragmatique et structurée à la promotion et au soutien à la culture dans le district de la Sarine. Pour les habitants de Bois-d'Amont, cela donne l'occasion de soutenir concrètement des organisations qui rayonnent d'ores-et-déjà dans notre commune.

Le Conseil communal invite donc l'Assemblée communale à approuver les statuts et le règlement d'organisation de la Région culturelle. Ces documents étaient disponibles à l'administration communale et sur le site internet de la commune. Ils ne seront pas lus.

Monsieur le Syndic ouvre la discussion.

Monsieur Jacques Clément relève qu'il ne voit pas la région représentée dans les exemples d'association présentés à l'écran, mais uniquement la ville.

Monsieur le Syndic indique qu'il ne commentera pas davantage et précise qu'il s'agit d'associations de la Sarine actuellement subventionnées par la région culturelle.

Monsieur Clément conclut que ces exemples concernent principalement la ville de Fribourg et non la région.

Deux intervenants citent des contre-exemples d'associations figurant dans la présentation et qui ne sont pas issues de la ville, notamment Belfaux, Matran et Guin.

Madame Claudia Cotting rappelle qu'en décembre 2025, une nouvelle association régionale de la Sarine, intégrant notamment le tourisme, avait été soumise à approbation. Elle relève qu'il s'agit là d'une proposition d'adhésion à une énième association, avec une contribution de CHF 5.- par habitant pour une durée de cinq ans. Elle estime que ces associations réduisent le pouvoir décisionnel des citoyens en assemblée communale, les décisions étant prises par les délégués communaux. Elle s'oppose à ces associations, considérant qu'elles transforment les communes en simples contributeurs au profit des grandes communes, majoritaires en nombre de délégués. Elle s'oppose absolument à ce qu'on fasse de cette culture une association qui échappe au simple citoyen.

Monsieur le Syndic prend acte de son intervention.

Monsieur Gabriel Thevoz demande quelles sont les communes qui ne participent pas à cette association.

Monsieur le Syndic répond qu'il s'agit d'Autigny, Le Mouret, Cottens et Chénens.

Monsieur Clément se lève et prend une nouvelle fois la parole. Il appuie les propos de Madame Cotting et souligne qu'il s'agit d'une charge liée supplémentaire. Il estime que, même avec un délégué communal, le pouvoir d'influence restera limité et que cette association profitera principalement à la ville. Il reconnaît l'importance de soutenir les activités culturelles, mais considère que les retombées économiques indirectes (restauration, etc.) bénéficieront surtout à la ville et, au mieux, à sa périphérie, et non à des communes comme Bois-d'Amont. Il indique qu'il votera contre le projet. Il compare cette charge à celle de la LAFE, qui représente environ CHF 7'500.– pour la commune, précisant que la contribution à la région culturelle serait environ deux fois plus élevée. Il reconnaît que le montant reste modéré, mais souligne qu'il s'agit néanmoins d'une charge supplémentaire.

Monsieur le Syndic précise que, dans le cadre du « module de base » choisi, aucun soutien financier direct n'est attribué aux associations. Les montants versés à l'association Arcia sont mis à disposition de la commune et des sociétés locales sous forme de prestations de services. Il ne s'agit donc pas d'un financement direct d'associations spécifiques, comme Fri-Son.

Madame Catherine Schorderet demande quels types de services seraient proposés aux sociétés.

Monsieur le Syndic répond que ces prestations ne sont pas encore précisément définies à ce stade, mais qu'elles devraient notamment concerner un soutien à l'organisation et la promotion d'événements, selon les discussions en cours.

Madame Schorderet estime que les sociétés locales ne vont pas vraiment en profiter et relève que celles-ci ont jusqu'à présent organisé leurs manifestations sans soutien externe.

Monsieur le Syndic rappelle que l'association permettrait également l'accès à un agenda culturel régional, offrant aux sociétés locales une visibilité accrue pour leurs événements au-delà du périmètre communal.

Monsieur Julien Python demande si cette association pourrait exercer une forme de rétorsion à l'égard de manifestations organisées dans la commune.

Monsieur le Syndic lui demande de préciser sa question.

Monsieur Python évoque le cas où Arcia déciderait de ne pas soutenir une manifestation communale.

Monsieur le Syndic répond que tel ne serait pas le cas.

Monsieur Python s'interroge sur l'utilité concrète de l'association Arcia.

Monsieur le Syndic indique ne pas percevoir à quel moment il y aurait de la rétorsion ou des restrictions qui pourrait être appliqués aux sociétés locales.

Monsieur Python demande à quoi serviront les fonds collectés par l'association.

Monsieur le Syndic rappelle les missions de l'association Arcia telles qu'exposées précédemment.

Monsieur Python demande si la non-adhésion à cette association impliquerait l'absence de tout soutien.

Monsieur le Syndic répond que, dans ce cas, aucun soutien ne serait accordé par cette association.

Monsieur Jacques Clément demande pourquoi le soutien est limité à un seul événement par an et par commune.

Monsieur le Syndic répond qu'il s'agit de la proposition actuellement formulée.

Approuvez-vous les statuts de Arcia Région culturelle tels que présentés ?

Pour : 18

Contre : 24

Abstention : 23

L'adhésion à l'association Arcia Région culturelle est refusée.

6 – INFORMATIONS ET DIVERS

INFORMATIONS

Avant d'ouvrir la discussion générale, le Conseil communal souhaite encore vous faire part de quelques informations.

La Commune signale à présent les prochains événements de notre commune et qui animeront nos villages dans les mois à venir.

Ce soir, le Conseil communal souhaite fixer deux rendez-vous pour les mois à venir.

Dans environ cinq semaines, soit le mardi 26 mai prochain, la Commune invite la population à l'assemblée communale constitutive pour la législature 2026-2031. Ce sera également l'occasion pour le Conseil communal de présenter un point de situation sur le projet de la nouvelle halle polyvalente, ainsi que le projet d'ouvrage réalisé par le bureau d'architectes Translocal.

Elle donne également d'ores et déjà rendez-vous le lundi 7 décembre 2026 pour l'assemblée communale ordinaire dédiée au budget 2027.

Dans la convocation que la population a reçue au travers du bulletin communal, la Commune invitait à faire part des éventuelles questions ou remarques pour qu'elles puissent être

préparées puis discutées en assemblée. Deux demandes sont parvenues. La première concerne le personnel communal et la réponse a été donnée en introduction. La seconde concerne la taille des arbres sur le territoire communal. Les employés communaux ont suivi une formation en la matière. Ils effectuent les travaux de taille en suivant les conseils que nous prenons régulièrement auprès de paysagistes de la région. Il arrive d'ailleurs parfois de leur sous-traiter directement certaines de ces tâches.

C'est bien volontiers que Monsieur le Syndic ouvre la discussion sur des thèmes généraux. Le Conseil communal se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

DIVERS

Madame Cotting a remarqué, dans l'offre d'emploi pour le recrutement de l'administrateur communal, qu'il est indiqué : « pour assumer le développement de la commune, elle ambitionne de réaliser de nouvelles infrastructures communales et de participer à des projets au niveau régional ». Elle se demande comment est gérée la rémunération de l'administrateur communal lorsqu'il participe à des projets régionaux, et s'il est prévu une indemnisation spécifique dans ce cas.

Monsieur le Syndic répond que, pour le moment, le projet sous-jacent à cette mention est celui de l'EMS, qui est un projet public, pour lequel la Commune n'est pas rémunérée. Il précise toutefois que, si d'autres projets régionaux devaient se développer à l'avenir, des accords seraient alors établis avec les communes ou associations concernées afin de définir d'éventuels dédommagements. Il ajoute que c'est déjà le cas actuellement pour certaines prestations, notamment dans le cadre du secrétariat ou de la comptabilité de certaines associations.

Monsieur Clément demande où en est le projet de l'EMS.

Monsieur le Syndic répond que le projet est toujours en cours. La Commune attend encore différentes étapes d'analyse avant de pouvoir avancer. Il précise que l'objectif est d'informer la population plus tard dans l'année.

Monsieur Python trouve que lorsque l'on arrive en voiture depuis Ependes, on ne remarque pas qu'il s'agit de l'Auberge des Trois Sapins. Il souhaiterait que l'ancien graphisme du bâtiment soit rétabli.

Monsieur le Syndic résume qu'actuellement, un panneau lumineux « Cardinal » est présent et qu'une indication « Auberge des Trois Sapins » figure à l'entrée de la salle communale.

Monsieur Python confirme, mais estime que ces éléments ne sont pas suffisamment visibles.

Monsieur le Syndic demande des précisions sur le graphisme évoqué, indiquant ne pas s'en souvenir précisément.

Monsieur Python explique l'ancien emplacement ainsi que la faute d'orthographe qui y figurait à l'époque. Il ajoute que, si la Commune procède à une modification, il serait pertinent de rendre le marquage visible sur plusieurs faces afin d'assurer une meilleure lisibilité depuis différents angles.

Monsieur le Syndic répond que la demande sera étudiée.

Monsieur Musitelli estime que la sortie de la route de Chésalles présente un danger, les véhicules arrivant à vitesse élevée. Il demande si l'installation d'un miroir de sécurité serait envisageable.

Monsieur le Syndic indique que la demande sera examinée. Il précise toutefois qu'à sa connaissance, une étude relative à la création d'un trottoir avait déjà conclu que la visibilité était suffisante et ne justifiait pas une telle installation. Il ajoute néanmoins que le point sera réévalué, notamment en raison de l'augmentation du trafic, qui pourrait modifier l'analyse de la situation.

Monsieur Musitelli précise qu'il s'agit avant tout d'une question de sécurité et de visibilité.

Monsieur Pierre Roulin demande des nouvelles concernant le chantier en cours à proximité de la laiterie d'Arconciel et s'il sera repris.

Monsieur le Syndic répond qu'il partage la même interrogation, qu'il n'a pas plus d'informations et indique que la Commune est également en attente de la reprise des travaux. Il termine en indiquant que des bons pour une réduction pour les remontées mécaniques de La Berra sont disponibles à la sortie.

Il profite de l'occasion de cette assemblée pour remercier Madame Patricia Dousse, qui a souhaité terminer son mandat de conseillère communale à l'issue de cette législature, et propose à l'Assemblée de l'applaudir pour le travail accompli au cours de ces cinq dernières années.

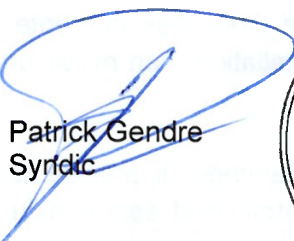
Nous arrivons ainsi au terme de cette assemblée communale. L'ensemble du Conseil communal de Bois-d'Amont remercie les membres de l'Assemblée pour leur présence et leur participation. En son nom et au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic adresse un merci tout particulier au personnel administratif pour tout le travail réalisé, aux employés communaux pour leur aide précieuse et indispensable, ainsi qu'aux personnes qui prêtent main forte à la Commune tout au long de l'année.

Les remerciements vont également aux membres des commissions, ainsi qu'à toutes les personnes qui remplissent une tâche ou offrent un service aux habitants de la commune. Pour certain, cette fin de législature signifie aussi la fin d'un mandat assumé depuis plusieurs années. Le Conseil communal les remercie toutes et tous pour leur travail et leur engagement en faveur de la collectivité.

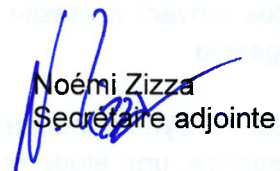
Pour conclure, et parce qu'une assemblée rondement menée mérite toujours une fin conviviale, le Conseil communal ont le plaisir d'inviter l'Assemblée à partager le verre de l'amitié. En demandant de bien vouloir donner un petit coup de main pour le rangement des chaises, il les convie juste à côté pour ce moment de partage et d'échanges, qui offrira certainement l'occasion de revenir sur l'un ou l'autre des sujets abordés ce soir, ou peut-être sur tout autre chose...

Monsieur le Syndic souhaite à l'Assemblée une belle suite de journée et une bonne rentrée.

L'assemblée est levée à 21.55 heures, sous les applaudissements des membres présents.


Patrick Gendre
Syndic




Noémi Zizza
Secrétaire adjointe

Annexe : présentation PowerPoint



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 20 AVRIL 2026



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DES COMPTES DU 20 AVRIL 2026

1. Approbation du **procès-verbal** de l'assemblée communale du budget du **9 décembre 2025** (ne sera pas lu)
2. Présentation de **décomptes d'investissement**
 - 2.1 Construction d'un **bâtiment scolaire**, Arconciel
 - 2.2 Déplacement du **ruisseau du Russalet**, Ependes
 - 2.3 Etude du traitement des **eaux de surface** de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois-d'Amont
3. Modification du **budget d'investissement 2026**
 - 3.1 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 135'000.– pour l'étude de **l'assainissement des eaux secteurs Russalet, Pudressa et Pré du Château**, Ependes
 - 3.2 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 112'000.– pour la **remise en état du crépi au bâtiment scolaire**, Ependes



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DES COMPTES DU 20 AVRIL 2026

4. Comptes 2025

- 4.1 Comptes de résultat
- 4.2 Comptes d'investissement
- 4.3 Rapport de l'organe de révision
- 4.4 Rapport de la commission financière
- 4.5 Approbation

5. Approbation des statuts de **Arcia Région Culturelle**

6. Informations et divers





APPROBATION



1.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU BUDGET DU 9 DECEMBRE 2025

Les 103 citoyennes et citoyens présents et habilités à voter ont approuvé les objets suivants :

- Le **budget** 2026 de la commune de Bois-d'Amont
- 4 **investissements** :
 - CHF 280'000.- pour le **changement de chauffage** au complexe communal d'Arconciel
 - CHF 360'000.- pour **divers travaux à l'Auberge des Trois Sapins** à Arconciel
 - CHF 55'000.- pour l'étude du projet de **mise en séparatif des quartiers du Vuasoz et du Rialet** à Ependes
 - CHF 90'000.- pour la mise en place d'une **gestion électronique des documents (GED)** et d'un nouveau logiciel de gestion de séances
- Planification financière 2027-2031
- 3 décomptes d'investissement
- Approbation de la révision totale des statuts de **l'Association Régionale de la Sarine**





APPROBATION



2.1

DÉCOMPTE D'INVESTISSEMENT - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE À ARCONCIEL



DÉCOMPTE D'INVESTISSEMENT - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE À ARCONCIEL

	Budget	Décompte	Diff.
Excav. terrassement, maçonnerie, amt. ext.	CHF 222'186.75	CHF 240'017.75	+ 8.00%
Bâtiment (entreprise générale)	CHF 1'643'120.00	CHF 1'606'270.90	- 2,25%
Frais secondaires	CHF 24'520.00	CHF 34'385.51	+ 40,23%
Architecte	CHF 77'648.50	CHF 77'648.50	0%
Ingénieur civil	CHF 3'000.00	CHF 1'275.60	- 57'48%
Ingénieur CVCR (bilan thermique)	CHF 6'080.60	CHF 6'080.60	0%
Géomètre et gabarits	CHF 3'945.65	CHF 10'100.00	+ 155,98 %
Divers et imprévus	CHF 18'182.00	0.00	0%
Coût total des travaux	CHF 1'998'683.50	CHF 1'975'778.66	- 1.2%
- Subvention cantonale (constr. scol.)	- CHF 107'155.00	- CHF 104'196.45	- 2.7 %
- Subvention panneaux photovoltaïques	- CHF 25'000.00	- CHF 14'218.95	- 43.13 %
Coût final	1'866'528.50	CHF 1'857'363.26	- 0.49 %

DÉCOMPTE D'INVESTISSEMENT - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE À ARCONCIEL

Fribourg, le 1^{er} avril 2025

Arrêté du Conseil d'Etat (ACE)

—

2025-355

Bois d'Amont, commune (2024-DIME-118)

Construction d'un pavillon scolaire de longue durée à Arconciel

Subvention provisoire

Vu la loi du 11 octobre 2005 relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation ;

Vu le règlement du 4 juillet 2006 sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation ;

Sur la proposition de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement,

Arrête :

Art. 1

Une subvention de 16,8 % est octroyée à la commune de Bois d'Amont pour la construction d'un pavillon scolaire de longue durée à Arconciel.

Art. 2

¹ Le montant subventionnable se chiffre à 620 217 francs.

² La promesse de subvention s'élève à 104 196 fr. 45.

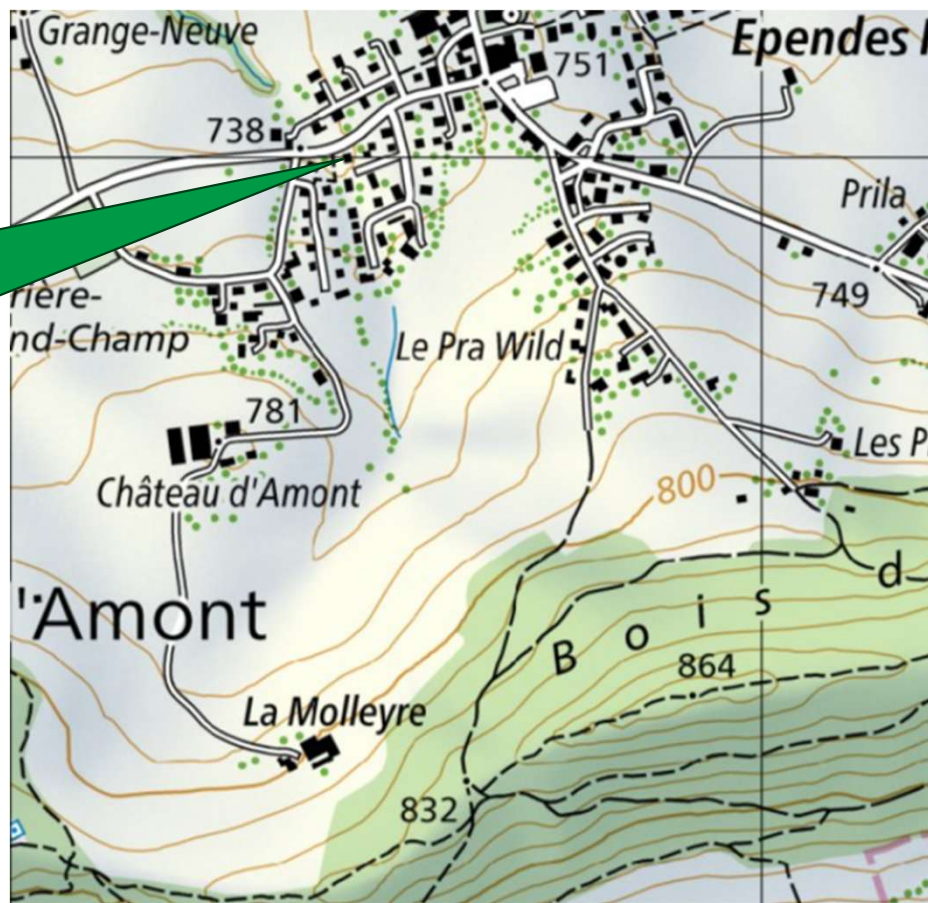
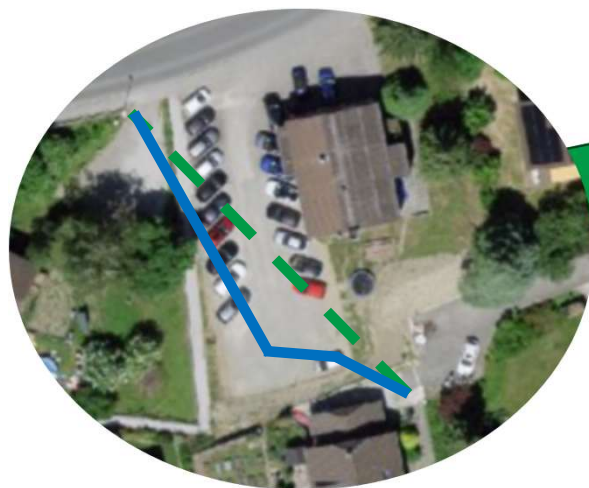


DÉCOMPTE D'INVESTISSEMENT - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE À ARCONCIEL

	Budget	Décompte	Diff
Excav. terrassement, maçonnerie, amt. ext.	CHF 222'186.75	CHF 240'017.75	+ 8.00%
Bâtiment (entreprise générale)	CHF 1'643'120.00	CHF 1'606'270.90	- 2,25%
Frais secondaires	CHF 24'520.00	CHF 34'385.51	+ 40,23%
Architecte	CHF 77'648.50	CHF 77'648.50	0%
Ingénieur civil	CHF 3'000.00	CHF 1'275.60	- 57'48%
Ingénieur CVCR (bilan thermique)	CHF 6'080.60	CHF 6'080.60	0%
Géomètre et gabarits	CHF 3'945.65	CHF 10'100.00	+ 155,98 %
Divers et imprévus	CHF 18'182.00	0.00	0%
Coût total des travaux	CHF 1'998'683.50	CHF 1'975'778.66	- 1.2%
- Subvention cantonale (constr. scol.)	- CHF 107'155.00	- CHF 104'196.45	- 2.7 %
- Subvention panneaux photovoltaïques	- CHF 25'000.00	- CHF 14'218.95	- 43.13 %
Coût final	1'866'528.50	CHF 1'857'363.26	- 0.49 %

2.2

DÉCOMPTÉ D'INVESTISSEMENT DU DÉPLACEMENT DU RUISSEAU DU RUSSALET, EPENDES

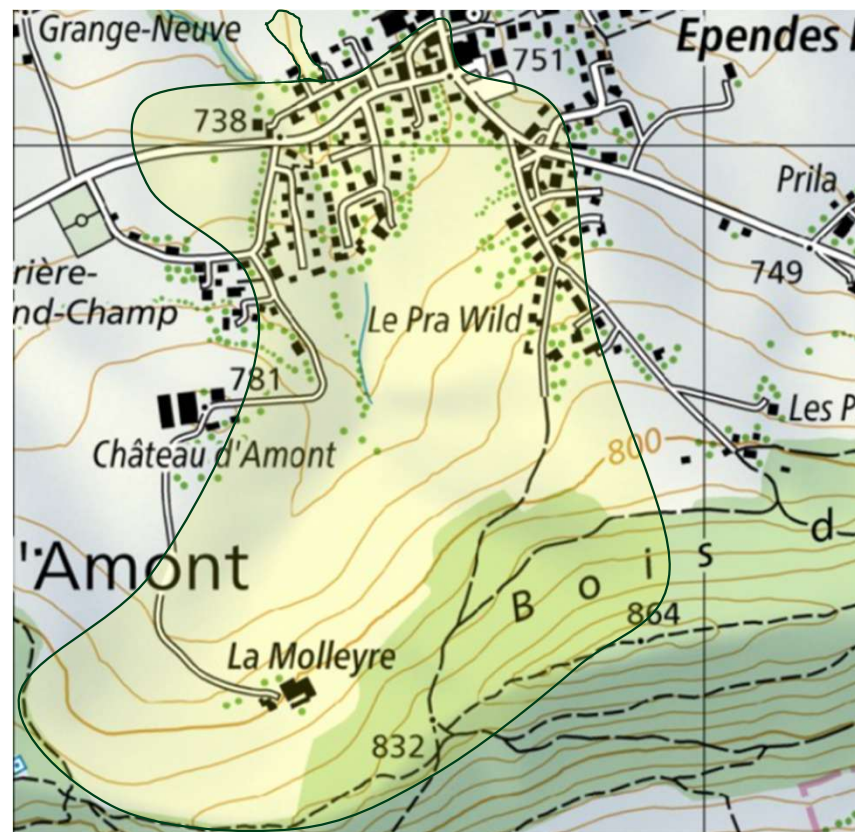


DÉCOMPTE D'INVESTISSEMENT DU DÉPLACEMENT DU RUISSEAU DU RUSSALET, EPEENDES

	Budget	Décompte	Diff
Travaux de génie civil	CHF 102'300.00	CHF 0.00	0.00%
Frais secondaires, ingénieurs, etc.	CHF 37'000.00	CHF 9'296.60	74.87%
Participation du propriétaire	CHF -42'000.00	CHF 0.00	0.00%
Total TTC	CHF 97'000.00	CHF 9'296.60	0.00%

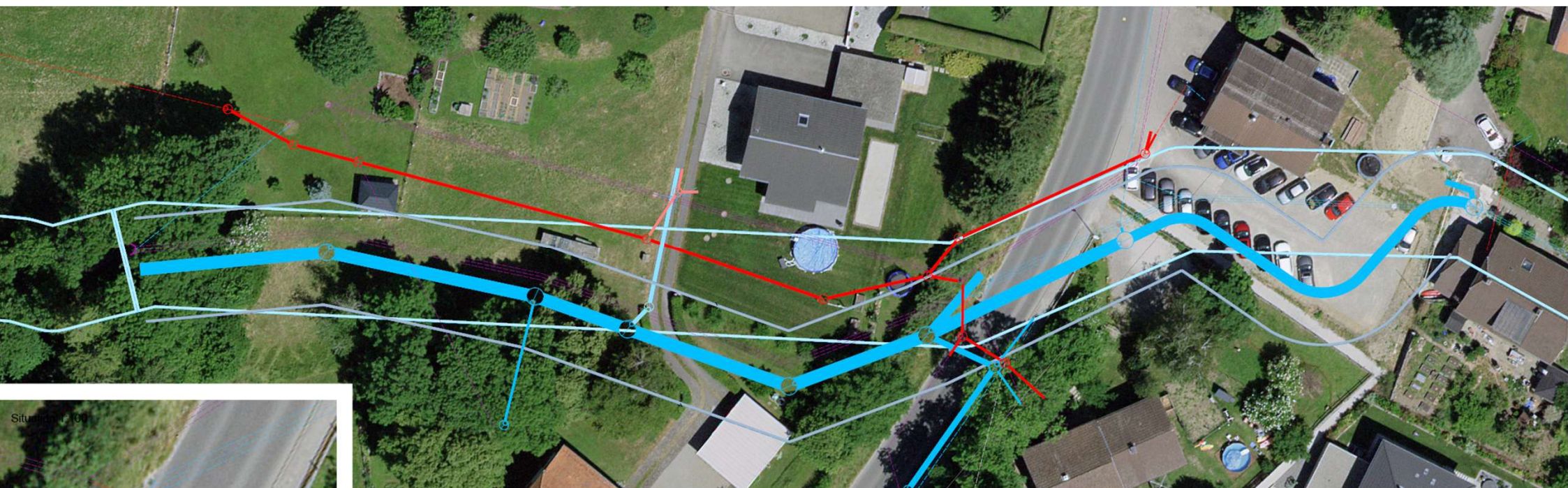
2.3

DÉCOMPTÉ D'INVESTISSEMENT DE L'ÉTUDE DU TRAITEMENT DES EAUX DE SURFACE DE L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT NORD DU BOIS-D'AMONT



2.3

DÉCOMPTE D'INVESTISSEMENT DE L'ÉTUDE DU TRAITEMENT DES EAUX DE SURFACE DE L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT NORD DU BOIS-D'AMONT



2.3

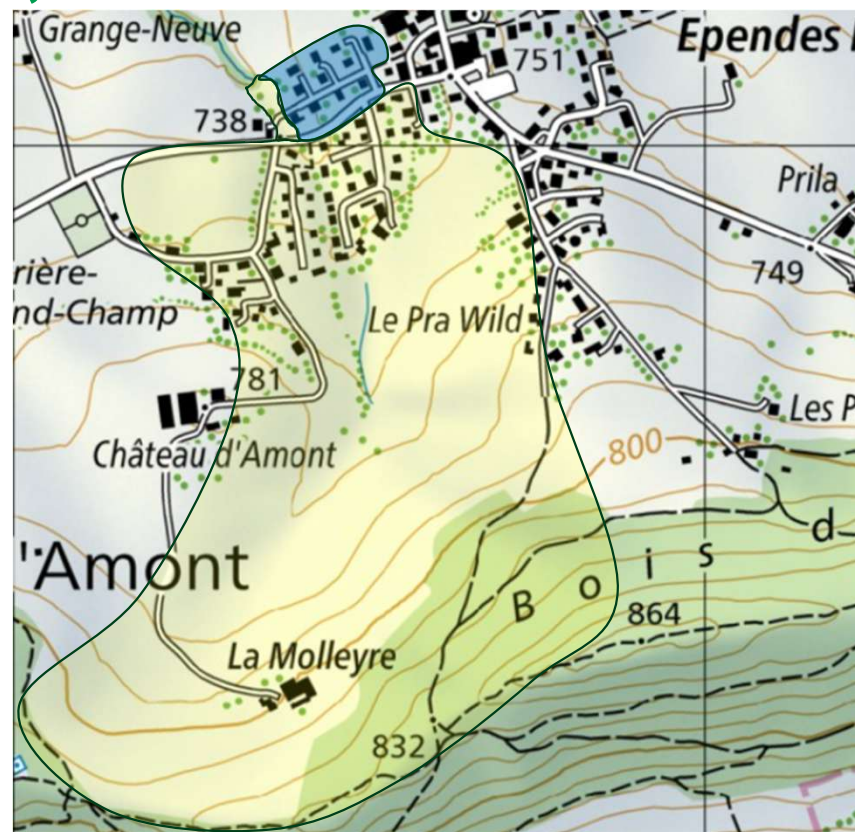
DÉCOMPTE D'INVESTISSEMENT DE L'ÉTUDE DU TRAITEMENT DES EAUX DE SURFACE DE L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT NORD DU BOIS-D'AMONT

	Budget	Décompte	Diff
Etude	CHF 75'000.00	CHF 47'218.10	-37.04%
Total TTC	CHF 75'000.00	CHF 47'218.10	-37.04%



3.1

APPROBATION D'UN CRÉDIT INVESTISSEMENT POUR L'ÉTUDE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX SECTEURS RUSSALET, PUDRESSA ET PRÉ DU CHÂTEAU, EPEDES



3.1

APPROBATION D'UN CRÉDIT INVESTISSEMENT POUR L'ÉTUDE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX SECTEURS RUSSALET, PUDRESSA ET PRÉ DU CHÂTEAU, EPENDES

	Budget
05.12.22 Etude liée au déplacement du ruisseau	CHF 8'600.00
09.12.24 Trait. eaux surfaces sect. bassin versant Nord Bois-d'Amont	CHF 75'000.00
20.04.26 Etudes complémentaires	CHF 51'400.00
Total TTC	CHF 135'000.00

Plan de financement

Coût estimé | CHF 135'000.-
Financement | Liquidités

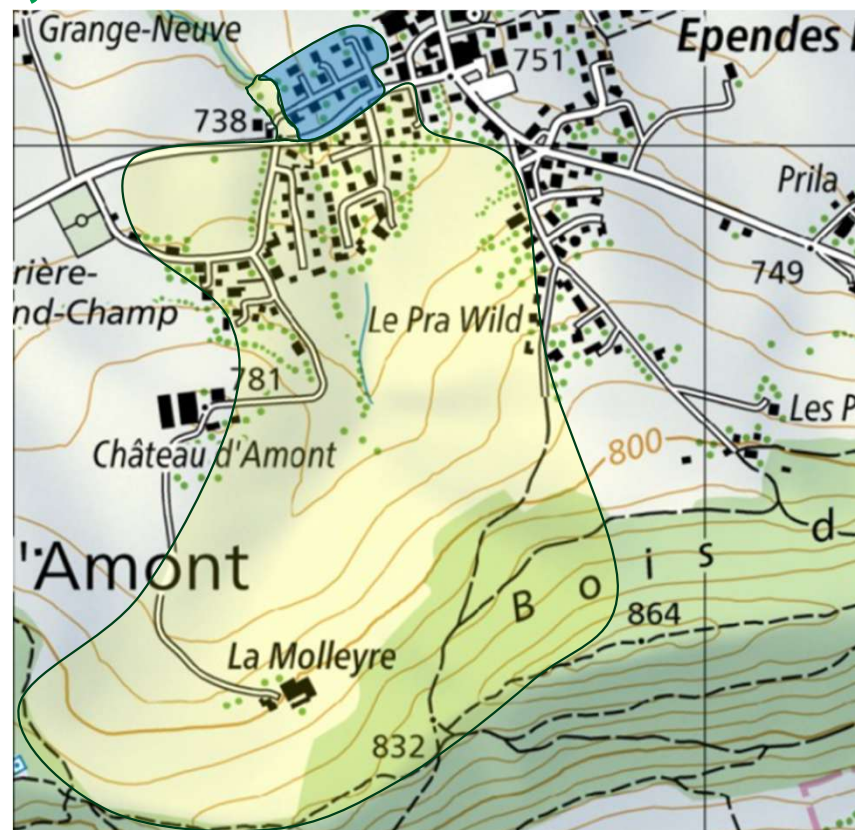
Charges financières

Amortissement | 1.25%, CHF 1'687.50



3.1

APPROBATION D'UN CRÉDIT INVESTISSEMENT POUR L'ÉTUDE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX SECTEURS RUSSALET, PUDRESSA ET PRÉ DU CHÂTEAU, EPEDES





APPROBATION

3.2

APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 112'000.- POUR REMISE EN ÉTAT DU CRÉPI AU BÂTIMENT SCOLAIRE, EPEDES



APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 112'000.- POUR REMISE EN ÉTAT DU CRÉPI AU BÂTIMENT SCOLAIRE, EPEDES

A: remplacer le crépi extérieur par un crépi isolant, remplacer les fenêtres par du triple vitrage et ajouter des panneaux photovoltaïques

B: Idem variante A + isolation par l'intérieur des façades

C: Idem variante B + assainissement de la toiture et du plancher du radier des salles de classe

Conclusion:

Les **variantes A** et B sont les plus intéressantes:

La première pour son **excellent rapport coût/efficacité**

La seconde pour sa meilleure performance énergétique

3.2

APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 112'000.- POUR REMISE EN ÉTAT DU CRÉPI AU BÂTIMENT SCOLAIRE, EPEDES

	Budget
Pose d'un nouveau crépi isolant (selon offre)	CHF 120'000.00
Echafaudages	CHF 15'000.00
Divers et imprévus	CHF 5'000.00
Total TTC	CHF 140'000.00
- Participation de Ferpicloz (20%)	- CHF 28'000.00
Coût à charge de Bois-d'Amont	CHF 112'000.00

Plan de financement

Coût estimé | CHF 112'000.-
Financement | Liquidités

Charges financières

Amortissement | 3.0%, CHF 3'360.00





APPROBATION



4.1

COMPTES DE RÉSULTAT 2025

	Budget 2025		Comptes 2025		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
0 ADMINISTRATION GENERALE	1'727'148.00	544'298.00	1'728'400.00	552'289.00	-6'739.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	120'621.00	86'200.00	94'583.00	82'572.00	-22'409.00
2 FORMATION	4'638'671.00	1'141'263.00	4'408'762.00	1'039'874.00	-128'520.00
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	328'798.00	110'376.00	329'695.00	120'061.00	-8'788.00
4 SANTE	1'125'287.00	10'000.00	1'047'667.00	7'062.00	-74'682.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	1'309'731.00	15'900.00	1'303'678.00	15'591.00	-5'744.00



4.1

COMPTES DE RÉSULTAT 2025

	Budget 2025		Comptes 2025		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	829'724.00	2'000.00	721'281.00	18'316.00	-124'759.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1'246'216.00	1'083'634.00	1'367'779.00	1'142'073.00	+63'124.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	63'804.00	55'084.00	52'033.00	44'439.00	-1'126.00
9 FINANCES ET IMPÔTS	25'029.00	7'930'250.00	36'104.00	8'347'643.00	-406'318.00



4.1

COMPTES DE RÉSULTAT 2025

	Budget 2025		Comptes 2025		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
Total des charges	11'415'029.00		11'089'980.00		
Total des produits		10'979'005.00		11'369'917.00	
RESULTAT		436'024.00	279'937.00		-715'961.00



4.1

COMPTES DE RÉSULTAT 2025

	Budget 2025		Comptes 2025		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
30 CHARGES DE PERSONNEL	1'596'363.00	0.00	1'569'800.00	30'007.00	-56'570.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2'132'169.00	0.00	1'986'864.00	160'527.00	-305'833.00
33 AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	865'978.00	0.00	869'640.00	0.00	+3'662.00
34 CHARGES FINANCIÈRES	67'328.00	0.00	84'352.00	0.00	+17'024.00
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	187'892.00	0.00	368'636.00	0.00	+180'744.00



4.1

COMPTES DE RÉSULTAT 2025

		Budget 2025		Comptes 2025		Diff.
		Charges	Produits	Charges	Produits	
36	CHARGES DE TRANSFERT	6'432'024.00	0.00	6'088'032.00	0.00	-343'992.00
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
39	IMPUTATIONS INTERNES	133'275.00	0.00	121'871.00	0.00	-11'404.00
	TOTAL DES CHARGES	11'415'029.00	0.00	11'089'195.00	190'534.00	-516'369.00



4.1

COMPTES DE RÉSULTAT 2025

	Budget 2025		Comptes 2025		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
40 REVENUS FISCAUX	0.00	6'699'400.00	610.00	6'942'386.00	+242'376.00
41 REVENUS REGALIENS ET DE CONCESSIONS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	0.00	1'368'200.00	143.00	1'410'393.00	+42'050.00
43 REVENUS DIVERS	0.00	7'969.00	0.00	16'943.00	+8'974.00
44 REVENUS FINANCIERS	0.00	557'665.00	33.00	568'841.00	+11'144.00
45 PRÉLÈVEMENT SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	0.00	40'228.00	0.00	37'862.00	-2'366.00



4.1

COMPTES DE RÉSULTAT 2025

	Budget 2025		Comptes 2025		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	1'837'687.00	0.00	1'746'505.00	-91'182.00
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES	0.00	334'581.00	0.00	334'581.00	0.00
49 IMPUTATIONS INTERNES	0.00	133'275.00	0.00	121'871.00	-11'404.00
TOTAL DES PRODUITS		10'666'590.00		11'217'798.00	+199'591.00

Total des charges	11'415'029.00	11'089'980.00		
Total des produits		10'979'005.00	11'369'917.00	
RESULTAT		436'024.00	279'937.00	-715'961.00



4.1

BILAN 2025

1	ACTIF	32'451'371.00	31.12.2024	35'371'409.00	31.12.2025
100	Disponible	1'782'784.00		2'367'157.00	
101	Créances	3'490'445.00		3'463'256.00	
102	Placements financiers à court terme	1'000'000.00		0.00	
104	Actifs de régulation	5'639'080.00		8'051'025.00	
107	Placements financiers	228'213.00		24'213.00	
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds enregistrés comme capitaux de tiers	392'648.00		393'403.00	
140	Immobilisations corporelles (patrimoine administratif)	19'740'297.00		20'925'660.00	
142	Immobilisations incorporelles	105'665.00		74'454.00	
145	Participations, capital social	72'240.00		72'240.00	
146	Subventions d'investissement	0.00		0.00	



4.1

BILAN 2025

2	PASSIF	32'451'371.00	31.12.2024	35'091'472.00	31.12.2025
200	Engagements courants	5'672'095.00		8'222'220.00	
201	Engagements financiers court terme	616'372.00		116'372.00	
204	Passifs de régularisation	614'972.00		419'083.00	
206	Engagements financiers long terme	9'354'984.00		10'144'379.00	
208	Provisions à long terme	0.00		0.00	
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux tiers	392'648.00		393'403.00	
290	Financements spéciaux enregistrés comme capital propre	6'232'290.00		6'584'368.00	
291	Fonds	208'513.00		186'730.00	
293	Préfinancements	507'000.00		507'000.00	
295	Réserve liée au retraitement (MCH2)	2'007'486.00		1'672'905.00	
299	Excédent/découvert du bilan	6'788'384.00		6'845'012.00	
	Résultat d'exploitation	56'628.00		279'937.00	



INDICATEURS ET FLUX DE TRÉSORERIE

- Variation des liquidités et placements : **CHF 584'372.98**

- Dette nette par habitant : **CHF 2'033.68**
 - 0 – 1'000 CHF endettement faible; jusqu'à 2'500 CHF endettement moyen

- Taux d'endettement net : **70.96%**
 - < 100% bon; 100%-150% suffisant; > 150% mauvais

- Degré d'autofinancement : **51%**
 - > 100% haute conjoncture; 80-100% cas normale; 50-80% récession

- Part de charges d'intérêts : **-0.00 %**
 - 0% – 4% bon; 4% - 9% suffisant; >9% mauvais

4.2

COMPTES D'INVESTISSEMENT 2025

	Budget 2025		Comptes 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	935'000.00	0.00	8'404.12	0.00
Informatique – Mise en place d'une GED	60'000.00	0.00	0.00	0.00
Informatique – Changement outils de gestion de séances	25'000.00	0.00	0.00	0.00
Arconciel – Complexe communal – Assainissement énergétique (fenêtres)	580'000.00	0.00	0.00	0.00
Auberge – Café des Trois Sapins – Installation panneaux photovoltaïques	0.00	0.00	1'928.63	0.00
Auberge – Café des Trois Sapins – Assainissement énergétique	270'000.00	0.00	6'475.49	0.00
2 FORMATION	0.00	0.00	1'408'881.88	1'670.00
Arconciel – Bâtiment scolaire – Changement de fenêtres et luminaires	0.00	0.00	1'999.65	1'670.00
Arconciel – Pavillon scolaire	0.00	0.00	1'406'882.23	0.00



4.2

COMPTES D'INVESTISSEMENT 2025

	Budget 2025		Comptes 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3 SPORT ET LOISIRS	1'250'000.00	0.00	482'261.87	0.00
Ependes – Halle polyvalente double	1'250'000.00	0.00	482'261.87	0.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	150'000.00	100'000.00	112'528.73	14'400.00
Taxes de raccordement aux ménages privés	0.00	50'000.00	0.00	0.00
Construction collecteur EC – secteur Péloula	0.00	0.00	52'128.12	0.00
Assainissement secteur La Dey – Le Pelleret	0.00	0.00	7'151.30	0.00
Ependes – Mise en séparatif Pré du Château	75'000.00	0.00	0.00	0.00
Déplacement du ruisseau le Russalet à Ependes	0.00	0.00	8'600.00	0.00
Collecteurs eaux usées et claires, Sur-le-Moulin	0.00	0.00	18'649.31	0.00
Trait. eaux surfaces sect. Bassin versant Nord Bois d'Amont	75'000.00	0.00	26'000.00	0.00
Taxes de raccordement aux ménages privés	0.00	50'000.00	0.00	14'400.00



COMPTES D'INVESTISSEMENT 2025

	Budget 2025		Comptes 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8 ECONOMIE PUBLIQUE	0.00	0.00	11'716.85	16'312.92
Réfection chemins agricoles – Arconciel	0.00	0.00	11'716.85	7'500.00
Extension chemin pédestre forêt Bois de la Molleyre	0.00	0.00	0.00	8'812.92
TOTAUX	2'335'000.00	100'000.00	2'023'793.45	32'382.92
Investissement net		2'235'000.00		1'991'410.53





ORGANE DE RÉVISION





COMMISSION FINANCIÈRE





APPROBATION

5.

APPROBATION DES STATUTS DE ARCIA RÉGION CULTURELLE

Buts de la nouvelle association **Arcia Région Culturelle**

- définir et mettre en œuvre une **politique culturelle régionale** cohérente ;
- soutenir les **activités et institutions culturelles** d'importance régionale ;
- renforcer l'**accès à la culture pour la population** ;
- soutenir les **infrastructures culturelles régionales**.



5.

APPROBATION DES STATUTS DE ARCIA RÉGION CULTURELLE



5.

APPROBATION DES STATUTS DE ARCIA RÉGION CULTURELLE





APPROBATION



6.

INFORMATIONS ET DIVERS

Informations :

- › [Save the date / Calendrier des manifestations](#)
- › [Prochaines séances et assemblées communales](#)



6.

INFORMATIONS ET DIVERS

SAVE THE DATE

09.05.2026	Le Pan dou fous d'Arkonyhi / Fournée du Chœur mixte Amont Choeur
20.05.2026	Pèlerinage à la Grotte / Paroisse d'Ependes
22.05.2026	Fête villageoise / Jeunesse d'Ependes
03.06.2026	Audition école de musique / Brass Band Bois-d'Amont (Auberge des Trois sapins)
04.06.2026	Fête Dieu / Paroisse d'Arconciel
12.06.2026	Concert d'été / Brass Band Bois-d'Amont (Auberge des Trois sapins)
20.06.2026	Le Pan dou fous d'Arkonyhi / Fournée Pizza à l'emporter
11.07.2026	Le Pan dou fous d'Arkonyhi / Fournée Pain mi-blanc
01.08.2026	Festivités du 1^{er} Août / Ski-Club Ependes (Terrain de foot d'Arconciel)
29.08.2026	Loto des aînés / Bois-d'Amont Solidaire (Halle polyvalente d'Ependes)
30.08.2026	La Patronale / Paroisse d'Arconciel



6.

INFORMATIONS ET DIVERS

SAVE THE DATE

- | | |
|--------------------------------|--|
| 11.09.2026 | St-Gorgon à la chapelle de Senèdes / Paroisse d'Ependes |
| 12.09.2026 | Four à pain / Fournée par le Groupement des femmes Arconciel |
| 09-10-11.10.2026 | Bénichon du Bois d'Amont (Ependes) |
| 10.10.2026 | Le Pan dou foua d'Arkonyhi / Fournée La Kuchôla |
| 07-08.11.2026
14-15.11.2026 | Concert spectacle / Amont Chœur (Halle polyvalente d'Ependes) |



6.

INFORMATIONS ET DIVERS

PROCHAINES ASSEMBLÉES COMMUNALES

AC CONSTITUTIVE
AC ORDINAIRE

26 MAI 2026
7 DÉCEMBRE 2026

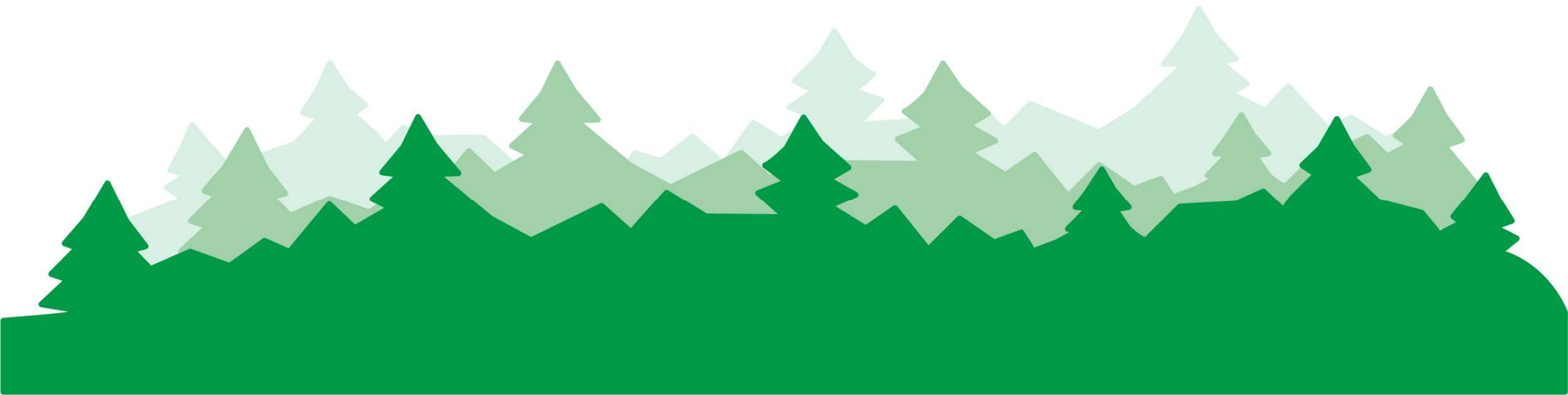




DIVERS



Merci de votre attention





bois-damont.ch



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

Place de l'Arche 1

1732 Arconciel

+41 26 564 23 33

commune@bois-damont.ch

bois-damont.ch